# Procès-verbal

# Assemblée générale statutaire

Tenue le 24 février 2024 au Centre Adeps de Loverval, Allée des Sports 12 à 6280 Gerpinnes.



Approuvé par l'AG 2025 le 29-03-2025

# Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc

Association Sans But Lucratif
Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles
N° d'entreprise : 0443.097.681
Banque BNP Paribas Fortis BE73 0016 5476 7860

Cette page est intentionnellement blanche.

# Accueil des mandataires et relevé des présences

# Cercles présents ou représentés

Initiales du cercle	Matricule du cercle	Cercle présent	Identité du mandataire	Cercle représenté	Représenté par	Membres au 31-12-23	Nbr de voix
ABA	255	OUI	PAT Henri			77	3
ABC	260	OUI	LINOTTE Alain	LINOTTE Alain		31	2
ABT	313	OUI	HANON Pascale			21	1
ACE	406	OUI	DELMARCHE Jean-Marc			9	1
ACG	401	OUI	THELEN Nicolas			59	2
ACL	423	OUI	FLUHR Thierry			7	1
ACM	407	OUI	TULUMELLO Hugo			39	2
ADC	322	OUI	DAGRAIN Benoît			20	1
ADR	602	OUI	FRÉSARD Antoine			32	2
AGC	410	OUI	VAN MALDER Patrick			9	1
ANT	301	OUI	WATTIEZ Eddy			21	1
ARB	324	OUI	THOMASSIN Charles			5	1
ARC	261	OUI	LEBON Josiane			25	1
AVB	418	OUI	FOCCROULLE			23	1
BTS	706	OUI	MEUNIER Patrick			44	2
CAA	620	OUI	GRIBOMONT Vincent			50	2
CAC	307	OUI	HUAUX Stéphane			117	4
CAL	619	OUI	HUEGENS Emmanuel			33	2
CAM	321	OUI	MALACORD Guy			39	2
CAS	404	OUI	DEMERETS Didier			43	2
CAT	304	OUI	VALLEZ Julie			26	1
CEN	306	OUI	BAILLEUX Alain			48	2
CMA	256	OUI	DE BEVERE Erik			75	3
СТН	405	OUI	GOFFARD Philippe			76	3
DSA	421	OUI	DELHEZ Fabian			56	2
EAC	257	OUI	MIDDAGH Christian			108	4
FAC	312	OUI	SCARCERIAUX Guy			19	1
FAO	252	OUI	LEROY Quentin			68	3
FBG	703	OUI	VAN ELVEN Cédric			23	1
FGV	617	OUI	STOZ Ervé			42	2
FOA	201	OUI	MORTIER Patricia			60	2
GAU	207	OUI	DE WRANGEL Simon			60	2
GPE	204	OUI	DOCKX Ronny			23	1
GSR	203	OUI	GYSEN Claude			116	4
HAC	616	OUI	GENIN Marc			43	2
HUY	402	OUI	GOBEYN Johan			48	2
ITW	414	OUI	FRYNS Guido			39	2
LAB	309	OUI	DELTOUR Gérald			20	1

LAC	603	OUI	FISSERS Josy			37	2
LAJ	258	OUI	LIBOTTE Stéphane			46	2
LAL	609	OUI	THIRY Arnaud			41	2
LAM	618	OUI	GOBLET Dany			13	1
LAW	701	OUI	ESTIEVENART Philippe			30	1
LFE	302	OUI	LEJEUNE Paul			18	1
LFU	259	OUI	STRUBBE Benny			42	2
LIE	403	OUI	DELCOMINETTE Guy			80	3
MDY	420	OUI	METDEPENNINGEN Luc			51	2
MPA	311	OUI	MAERTENS Pierre-Yves			44	2
SAG	314	OUI	ROSAR Mathieu			12	1
SSC	316	OUI	PRELIPCEAN Maria			41	2
SSK	205	OUI	MAES Francis			61	3
ACH	416			OUI	LFU-259	28	1
ADS	411			OUI	ACG-401	27	1
AMV	604			OUI	HAC-616	12	1
BEA	303			OUI	LAB-309	26	1
CAD	310			OUI	FGV-617	24	1
CAG	612			OUI	LAJ-258	8	1
CAP	409			OUI	ACE-406	24	1
CAR	621			OUI	LAC-603	5	1
FDM	614			OUI	LAM-618	25	1
TAB	704			OUI	SSC-316	57	2

Aucun des mandataires désignés des quatre cercles suivants ne se sont présentés à l'AG:

CAN-323, ECA-319, LAS-253, RCM-308

Les quatre cercles suivants n'ont présenté aucun mandataire : ACS-611, AJB-422, CFB-254, MSP-702

# Quorum de présence

- Cercles présents : 51Cercles représentés : 10
- Soient 61 cercles, présents ou représentés
- Sur un total de 69 cercles régulièrement inscrits à la LFBTA, le quorum des deux tiers, soit 46 cercles, est atteint.
- Les 61 cercles sont porteurs ensemble de **107 voix** lors de votes.

L'assemblée générale statutaire 2024 se tient dans la cafétéria du bâtiment F du Centre Adeps de Loverval, allées des Sports 12 à 6280 Gerpinnes.

Après avoir constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger et avoir vérifié les procurations, le Président ouvre la séance à 9h10.

## Convocation à l'assemblée

Chaque mandataire a reçu une convocation personnalisée dont un exemple est fourni ci-après (les pages 3 et 4 de 4, non présentées, correspondaient au rappel des statuts et à la procuration) :







«BlocAdresse»



Objet.: Convocation personnelle à l'Assemblée générale statutaire 2024 Notre réf. : LFBTA-AG2024-Convocation





Monsieur «Nom», cher «Prénom»,



La Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl yous fait part de la tenue de son Assemblée Générale ordinaire 2024, clôturant l'année comptable 2023, qui aura lieu :





Au Centre Adeps de Loverval, allée des Sports 12 à 6280 Gerpinnes





Café et viennoiseries accueilleront les participants le matin, des sandwichs seront à disposition à l'interruption.

L'ordre du jour de cette assemblée est joint à ce courrier.



En vertu de l'article 13 des statuts de la LFBTA, chaque cercle, membre effectif de l'association, est tenu d'assister à l'assemblée générale ou de s'y faire représenter par un autre cercle.



Afin de garantir que tout soit effectué dans les règles, veuillez lire attentivement les consignes reprises en page 2 et 3 de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur «Nom», cher «Prénom», nos salutations sportives les meilleures.

Pour le Conseil d'Administration



Thierry NICOLAY



Secrétaire administratif

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbi - N° d'entreprise 0443.097.681 Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles Secrétariat (tous courriers): Rue Joseph Lauwers 56 à 6040 Jumet +32 71 56 22 80 - info@lfbta.be - www.lfbta.be - Banque BNP BE73 0016 5476 7860

1 de 4



# Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc Association Sans But Lucratif - Membre de la Royal Belgian Archery

Dans cette zone sont listés les mandataires désignés du cercle et les règles régissant leur présence



Pour des raisons pratiques, chacun des mandataires désignés de votre cercle a reçu une procuration. Cependant, dans le cas où aucun des mandataires de votre cercle ne peut être présent, une (et une seule) procuration peut être émise, par un représentant légitime du cercle, à l'attention d'un autre cercle agréé (et PAS d'une personne!!) aux fins de vous représenter.

Pour rappel, <u>la présence d'un seul mandataire est suffisante</u> pour valider la présence effective du cercle qu'il représente.



Le PV de l'AG 2023 à approuver, les interventions des Administrateurs, les comptes, le bilan 2023 et le budget 2024 ainsi que, le cas échéant, les modifications statutaires à voter et/ou les candidatures à un poste d'administrateur-trice seront dans un drive accessible aux mandataires via le lien ci-dessous (respecter les majuscules) :

http://bit.ly/LFBTA-AG2024

IMPORTANT : Aucun de ces documents n'est distribué au greffe le jour de l'assemblée générale.

### Munissez-vous donc :

- De la présente convocation
- De l'ordre du jour annexé au courriel que vous avez reçu,
- De l'éventuelle procuration que vous auriez reçu d'un autre cercle afin que vous puissiez voter en son nom.

Si vous souhaitez une version papier des comptes, bilan et budget, n'oubliez pas de les imprimer.

#### POUR INFORMATION

Le Vote plural est d'application en LFBTA suivant les modifications statutaires votées en mars 2018.

Ce vote est une dérogation à l'obligation légale, un membre offectif = un vote (loi sur les ASBL) en autorisant qu'une personne morale membre de l'ASBL dispose de plusieurs voix.

Convocation à l'assemblée générale 2024

2 de 4



# Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc

Association ans But Lucratif - Membre de la Royal Belgian Archery

## Ordre du jour de l'assemblée générale statutaire

qui se tiendra le samedi 24 février 2024 à 9h00 au Centre Adeps de Loverval, Allée des Sports 12 à 6280 Gerpinnes

Accueil des mandataires et relevé des présences. Le greffe sera ouvert dès 8h00

## Année 2023 et année 2024

Le Président ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

- 1. Allocution du Président
- 2. Approbation du PV de l'assemblée générale statutaire du 18 février 2023
- 3. Intervention du Secrétaire administratif (situation cercles et affiliés)
- 4. Rapport des administrateurs :
  - a. Arbitrage
  - b. Ressources humaines, éthique et logistique
  - c. Communication
  - d. Gestion sportive
- 5. Rapport de la Direction technique
- 6. Rapport du Trésorier (comptes annuels 2023 et budget 2024)
- 7. Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice social 2023
- 8. Approbation:
  - a. Des comptes annuels de l'exercice social 2023
  - b. Du budget 2024
- 9. Décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes
- 10. Présentation des modifications statutaires
- 11. Présentation des candidat(e)s à la fonction d'administrateur/administratrice
- 12. Désignation de quatre scrutateurs
- 13. Vote pour modifications statutaires et élection des candidats

#### INTERRUPTION

Verre de l'amitié, sandwichs et dépouillement durant celle-ci.

- Annonce des résultats du vote.
- 15. Confirmation du mandat des vérificateurs aux comptes
- 16. Clôture de séance

Pour l'Organe d'administration.

Thierry NICOLAY

Secrétaire administratif

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl – N° d'entreprise 0443.097.681 Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles Secrétariat aux comiesi : Rue Joseph Lauwers 56 à 6040 Jumet +32 71 56 22 80 – info:⊞Ibta be – www.lfbta.be – Banque BNP 8673 0016 5476 7860

1 de 1

# Résolutions

## Allocution du Président

Bonjour à toutes et tous,

Au nom de l'Organe d'administration, je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée générale.

Comme vous le savez, cette assemblée générale 2024 est un peu spéciale pour moi, puisque j'ai décidé de présenter ma démission après plus de onze années passées au sein de ce conseil.

Raison pour laquelle, une fois n'est pas coutume, je ne vous présenterai pas cette fois le bilan de ce qui a bien fonctionné lors de l'année écoulée et de ce qu'il faut améliorer pour les années suivantes au sein de notre Fédération.

Néanmoins, il va de soi que les éléments obligatoires lors d'une assemblée générale comme la lecture et l'approbation des comptes seront bien entendu réalisés.

Alors que dire de cette année que nous venons de traverser ensemble ?

Et bien, je pense qu'il serait très important de débattre sur certains points et cela, dans des délais rapprochés car ceux-ci ont vraiment minés les réunions du conseil d'administration.

#### A titre d'exemples :

- 1. Ce fameux ROI, que j'ai attendu pendant plusieurs années et pour lequel j'ai demandé à plusieurs reprises qu'il soit donné à un bureau de juriste spécialisé dans les ASBL afin qu'il se finalise au plus vite et par la même occasion qu'il soulage le travail de votre secrétaire administratif tant précieux.
- 2. Ou encore à la suppression pure et simple du programme ICLUB qui, selon moi, n'a pas atteint les résultats escomptés. En ce sens, je reconnais que mon choix a été mal éclairé.

Car je suis convaincu que si la société ICLUB avait réalisé tout ce qu'elle nous avait annoncé et promis lors de sa présentation, beaucoup de choses ne se seraient pas passées de cette manière lors de nos réunions d'administration.

Autre exemple : le rajeunissement du site internet

Comme je vous l'ai dit, je ne vais pas m'étendre ici sur ces différents points en termes de résultats car je souhaiterais plutôt, avant mon départ, vous partager une vision, ma vision.

Cette vision n'est pas neuve puisqu'elle a été longuement prônée par un imminent spécialiste de la communication non violente, ancien avocat bien connu de tous, Thomas d'Ansembourg.

Alors, quelle est cette vision?

Comme il l'explique très bien, on pourrait la résumer comme ceci ;

"Le lien d'abord, le résultat après", ou, si vous préférez "La relation d'abord, le résultat après"

Qu'est-ce à dire?

Et bien très simplement que c'est en soignant le lien humain, la relation que les résultats suivent et non l'inverse. C'est d'ailleurs ainsi que j'ai toujours fonctionné comme coach.

C'est d'autant plus vrai lorsqu'on est face à des bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire fonctionner et faire vivre un projet comme le nôtre.

Vous voyez déjà la différence entre faire "fonctionner" et faire" vivre" une asbl?

Une vision qui malheureusement n'a pas été entendue.

Une vision que je ne suis pas parvenu à faire entendre car oui, j'estime ne pas avoir été entendu, et c 'est l'une des raisons pour laquelle je ne me sens plus en phase avec mes valeurs et mes principes.

Je dirais même que cette vision a été malheureusement trop souvent écrasée, malgré les bonnes intentions de chacun d'entre vous en vue d'améliorer le "fonctionnement" de notre fédération.

Quand moi, je souhaitais continuer à la faire "vivre".

Je crains malheureusement que la tendance se soit aujourd'hui inversée : le résultat d'abord, la relation après et cela ne correspond plus à mes valeurs, vous me connaissez assez pour le savoir.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, cette année est très spéciale pour moi au vu de deux autres démissions en plus de la mienne, à savoir une démission qui sera effective à partir de ce jour et la seconde qui a été actée en septembre 2023.

Merci Madame Nadine Deknop et Monsieur Éric De Ryckere pour tous les sacrifices que vous avez dû faire au sein de vos familles respectives afin d'apporter, par votre présence durant autant d'années, de la VIE à ce conseil d'administration.

Je tiens à les remercier tous les deux très chaleureusement pour ce qu'ils ont apporté tout au long de leur mandat. Encore Merci à vous deux.

Et oui, cela sonne également la fin de ma présidence, car j'estime que je ne suis plus en adéquation avec la gestion du groupe lors de nos dernières réunions car la formule "le résultat d'abord, les relations après", ce n'est pas dans ma nature.

Ce qui est sûr, c'est que tout au long de ces années, j'aurai gardé la même ligne de conduite et c'est quelque chose qui, pour moi était très important, et qui ne pourra jamais m'être reproché.

Alors oui, j'aurais pu exercer la dernière année de mon mandat et sortir par la grande porte, comme on dit, mais je préfère rester fidèle à moi-même et mettre ainsi un terme à mon mandat afin de laisser ce titre honorifique de Président et de secrétaire général tant convoités à des personnes pleines d'ambitions.

Pour être clair, je n'en veux absolument à personne, je n'ai vraiment plus le temps pour ça. Je dirais plus simplement que si j'ai œuvré à l'évolution de cet organe d'administration, je n'ai sans doute pas mesuré la perte relationnelle que cela impliquerait et qui, je me répète, n'est plus en adéquation avec mes principes.

Comme de coutume, vous savez que lors de chaque fin de mandat ou de démission, le mandataire reçoit un cadeau de la part de l'organe d'administration.

Pour être clair avec vous, j'ai demandé à ce dernier que le budget qui a été alloué pour mon départ soit directement versé sur la facture demandée à l'une de mes archères, Magali Larcin, afin de soulager sa facture pour sa première compétition internationale.

Comme chaque année, je tiens à remercier les archers et les administrateurs des clubs, les Arbitres et les membres de ce CA, sans oublier la Directrice technique et toutes ces personnes qui font fonctionner, de près ou de loin, la Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc.

Mesdames et messieurs, je vous salue et n'oubliez pas : "La relation d'abord, le résultat après"

Vincent VANDERVELDEN

Président

# 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 18 février 2023

L'Assemblée Générale **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 février 2023.

## 3. Intervention du Secrétaire administratif

## Situation des Cercles

Fin d'activité pour :

Aucune cessation d'activité parmi nos cercles en 2023

Début d'activité pour :

- ARC-261 (Archery Rebel Club), opérant à Wavre, a déposé ses statuts le 21-07-2023;
- ACL-423 (Archery Club de Limbourg) a déposé ses statuts le 22-08-2023;
- ARB-324 (Archers des Remparts de Binche) a déposé ses statuts le 20-10-2023.

À ce jour, la LFBTA compte **69 cercles reconnus**.

## Situation des Affiliés

#### **Transferts**

Lors de la période des transferts de mars 2023, 29 membres ont changé de cercle. Lors de celle de septembre 2023, ils ont été 52 à le faire.

## Nombre d'affiliés

À l'issue de la saison 2022-2023, **le 30 septembre 2023**, la LFBTA comptait probablement le plus grand nombre de membres de son histoire : **2850**, soit 58 de plus (**+ 2,1%**) que le 30-09-2022 (2792).

En date du **31 décembre 2023**, le nombre d'affiliés s'élevait à **2621** membres en ordre de cotisation, soit 84 de plus (+**3,3%)** que le 31 décembre 2022 (2537).

Ils sont répartis dans **69** cercles comptant entre **5** membres pour le plus petit et **117** membres pour le plus grand.

Ce sont ces derniers chiffres qui fixent statutairement le nombre de mandataires et le nombre de voix auxquels chaque cercle peut prétendre lors de cette AG.

Ce jour, 61 cercles sont présents ou représentés. Le quorum des 2/3 soit 46 cercles est atteint.

Depuis le 1er janvier 2024 d'autres archers ont rejoint nos rangs et, à ce jour, nous comptons **2780** membres à la LFBTA. Nous en comptions 2638 lors de l'AG 2023, ce qui représente une augmentation de 142 membres (+5,4%).

## 4. Rapport des administrateurs

## Administrateur responsable de l'arbitrage

Bonjour à toutes et à tous,

Lors de cette présentation vous verrez qu'il y des changements importants dans les règlements sportifs et nous allons les passer en revue ensemble.

## Situation de l'arbitrage au sein de la Ligue.

Nous avons pour cette année 2024, 40 arbitres officiels à la Ligue et 12 candidats qui sont répartis sur 5 provinces : Liège (5), BBW (2), Namur (1), Hainaut (3), Luxembourg (1).

## Commission d'arbitrage

En janvier 2024, une commission d'arbitrage LFBTA a été créée.

Elle regroupe des spécialistes des différentes disciplines.

Cette commission a pour objectifs de :

- Renouveler les documents d'arbitrage;
- Renouveler les documents de formation des arbitres ;
- Former des formateurs d'arbitres pour qu'ils puissent enseigner de manière uniforme dans chaque province ;
- Mettre en place des formations pour aider les nouveaux candidats, en vue de mettre toutes les chances de leur côté pour réussir les examens ;
- Mettre à jour régulièrement le Guide compétition. ;
- Organiser des cycles de remise à niveau des arbitres ;
- Rédiger un calendrier d'arbitrage à chaque nouvelle saison et assurer la présence d'arbitres aux compétitions.
- Et autres fonctions qui incombe à un arbitre.

Il est évident qu'il faut mettre en place une structure solide au niveau de l'arbitrage, une commission qui réalise un travail d'équipe efficace, car si nous voulons portez cette fédération à un haut niveau cela ne peut pas reposer sur les épaules d'une seule personne.

Cette commission sera composée comme suit :

Spécialité	Membres
2D et 3D	Françoise WIRTGEN
	Dany ARNOULD
Field	Claude GYSEN À pourvoir
Tir à la cible	Benny STRUBBE Antonio DI PIERDOMENICO

#### Objectif: au moins un arbitre par club

Notre souhait serait d'avoir au moins un arbitre dans chaque club.

### Avantages pour le club :

- Assister les archers qui vont participer à leur première compétition;
- Épauler son club lors de l'organisation d'une compétition (s'assurer que tout est fait dans les règles);
- Garantir au club qu'il disposera d'au moins un arbitre s'il organise une compétition.

## Avantages pour la fédération

- 69 clubs = au minimum 69 arbitres!
- La charge de l'arbitrage est moins lourde pour tous ;
- L'élaboration du calendrier devient beaucoup plus simple.

#### Tenue de sponsor.

Il a été décidé en RBA que les archers qui bénéficient d'un sponsor pourront porter leur tenue sponsor lors des différents championnats indoor ou outdoor et lors des tirs nationaux (Ex BAOC, BAIC) aux conditions suivantes :

- Le logo du club doit être présent sur le polo ou T-shirt du sponsor ;
- Les archers qui tireront en équipe ou équipe mixte devrons porter des tenues identiques.

#### Championnat de Belgique Indoor 2023-2024

Comme vous l'avez constaté, le championnat de Belgique indoor Adultes et Handisport des 17 et 18 février 2024 s'est déroulé en 2 jours et était open.

L'objectif de cette décision était :

- De faire participer un maximum d'archers de chaque type d'arc sans pour cela devoir se sélectionner.
- De donner à d'autres clubs l'opportunité de pouvoir l'organiser avec, bien entendu, un minimum de 25 cibles et une infrastructure qui puisse recevoir ces championnats (voir cahier des charges)

Bien entendu la RBA attend un retour de cette expérience pour qu'elle puisse éventuellement améliorer le système.

## Nouvelles catégories reconnues par la WA

La WA a décidé de rajouter les U15 aux catégories d'âge reconnues.

Recurve Under 15 Women	RU15W
Recurve Under 15 Men	RU15M
Compound Under 15 Women	CU15W
Compound Under 15 Men	CU15M
Barebow Under 15 Women	BU15W
Barebow Under 15 Men	BU15M

- 4.5.1.8 L'épreuve de 40 m pour les arcs classiques U-15 consiste en 72 flèches tirées à 40 mètres sur un blason de 122 cm.
- 4.5.1.9 L'épreuve de 40 m pour les poulies U-15 comprend 72 flèches tirées à 40 mètres sur un blason de 80 cm.
- 4.5.1.10 L'épreuve de 30 m pour l'arc nu U-15 comprend 72 flèches tirées à 30 mètres sur un blason de 122 cm.

## Handisport : catégories « U21 Open »

Il y aura également des changements dans le Handisport au niveau de la WA avec l'arrivée des catégories « U21 Open », aussi bien en dame qu'en homme.

Bien entendu je ne vais pas aujourd'hui vous faire le détail des catégories, mais toutes les informations seront mises dans le Guide compétition et dans les différents règlements par l'équipe que je vous ai présentée au début.

#### Recurve

- o Individual: Women Open, Men Open, Women U21 Open, Men U21 Open
- o Doubles: Women Open, Men Open, Women U21 Open, Men U21 Open
- o Mixed Team : Recurve Open, Recurve U21 Open

#### Compound

- o Individual: Women Open, Men Open, Women U21 Open, Men U21 Open
- o Doubles: Women Open, Men Open, Women U21 Open, Men U21 Open
- o Mixed Team: Compound Open, Compound U21 Open

Equipment rules are the same as Target Archery Rules.

Ceci termine ma présentation. Pour plus de renseignements, je reste à la disposition de toutes et tous. Merci pour votre attention.

Antonio Di Pierdomenico

Administrateur en charge de l'Arbitrage

# Administrateur responsable de la Logistique, des RH et de l'Éthique Logistique

Plusieurs choses ont déjà été réalisées ou sont en cours.

- Un inventaire complet du matériel appartenant à la Ligue est en phase de finalisation. Cela comprend les cibles, les animaux 3D, le matériel annexe, le matériel bureautique, etc.
- En parallèle, nous avons rédigé un contrat de location qui est plus clair dans les responsabilités et nous protège mutuellement durant la location. Ce contrat sera mis en ligne, ainsi que la liste du matériel à louer.

- Enfin, une procédure de location nous permet à chacun de savoir comment se passe le processus de location, dont la prise en charge du matériel et sa remise.
- Certaines remises en état.

## Déjà 2 locations en 2024

- CB Senior (LAW)
- CB Junior (SSC)

#### **Demandes**

Parcours 3D (CMA)

## **Ressources humaines (RH)**

3 personnes sont aujourd'hui sous contrat employé à la LFBTA:

- Thierry, employé administratif à temps plein.
- Marina, coach recurve à temps partiel
- Julien, coach compound à temps partiel

Je propose d'applaudir ces 3 personnes pour le travail effectué en 2023 et leur témoigner ainsi de notre reconnaissance.

#### **Commission informatique**

La commission informatique est composée de 4 membres et de moi-même

- Véronique Diependael (SSC)
- Laurent Beaurir (SSC)
- Xavier Spirlet (LIE)
- Pierre Maréchal (ITW)

Avec le Support de Sam Kyritsoglou et Thierry Nicolay.

**Objectifs**: Mise à disposition de matériels et d'applications informatiques, d'une structure et de documentations, les plus adaptés aux besoins de la Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc.

Première réalisation : Formulaire inscription CB Senior

## Prochaines tâches:

- Website: Vous n'allez très probablement pas la rater, une première enquête est en cours de diffusion pour recueillir l'avis des clubs et des archers. ;-)
- Au-delà du CA, on tient en effet à rassembler un maximum de besoins, qu'il faudra par la suite prioritiser.
- IClub : Encore un gros morceau à attaquer. Ici aussi, nous allons rassembler les besoins, établir une liste des fonctionnalités voulues et définir les priorités.

#### **Ethique**

## 1. Au niveau de la Ligue

La Ligue doit avoir un Référent éthique.

Le Référent éthique est chargé par le Décret éthique de vérifier :

« que toute personne employée par sa fédération et exerçant une activité d'encadrement de mineurs ait bien transmis, l'extrait de casier judiciaire visé à l'article 596, alinéa 2 du Code d'Instruction Criminelle ».

## Responsabilités de la Ligue :

- Nommer un Responsable éthique.
- S'assurer que son personnel répond bien à la règlementation → Impact sur Marina,
   Julien et Nicolas. C'est le cas.
- S'assurer que la certification montrée est toujours valable (3 ans).
- S'assurer de communiquer le devoir éthique aux Clubs affiliés.
- Ce référent assure la mise en place et l'animation d'un réseau de « Délégués Ethique ». Le Délégué Ethique est désigné au sein de son club ou par une association de clubs.

#### 2. Au niveau des clubs

Un club ou une association de clubs doit avoir un Délégué éthique.

Le Délégué éthique est une personne relais du Référent éthique au sein de son club.

Le Délégué éthique est également chargé, par le Décret éthique, de vérifier « que toute personne exerçant une activité d'animation ou d'encadrement de mineurs ait bien transmis, l'extrait de casier judiciaire 596-2 »

#### Responsabilités du Club:

- Nommer un Délégué éthique. Cette nomination doit être officialisée sur Iclub.
- S'assurer que les personnes entrainant des mineurs disposent bien d'un certificat 596-2 valable.
- S'assurer que la certification est toujours valable (3 ans)

## 3. Plus d'informations?

- Une page d'information a été publiée dans l'Archer (aussi disponible sur notre site web)
- Une information plus spécifiquement destinée aux clubs a été publiée sur notre site web <u>Accueil</u> > <u>Informations</u> > <u>Brèves</u> > <u>2023</u> > Encadrement des sportifs mineurs
- Je suis à votre disposition pour toute question ou aide que je pourrais vous apporter.

Je tiens à vous remercier de votre attention.

A très bientôt sur la ligne de tir!

Philippe Dhont

Administrateur LFBTA en charge de la Logistique, des HR & de l'Ethique

## Administratrice responsable de la Communication

Depuis février dernier, de nombreuses initiatives ont été mises en place au niveau de la communication en LFBTA. Parmi elles figurent un renouvellement du magazine l'Archer, un retour actif de la LFBTA sur les réseaux sociaux, la mise en place d'une newsletter, un rafraîchissement du site web, le développement d'une couverture événementielle, la création de visuels pour communiquer plus efficacement, et aussi différentes actions promotionnelles.

#### Magazine L'Archer

Depuis le mois d'avril 2023, la gestion du magazine L'Archer a été transférée de Francine Hanique, Secrétaire générale de la LFBTA jusqu'en février 2023, à Aude Neste, nouvelle administratrice en charge de la communication.

Le magazine a alors évolué, avec la volonté de lui apporter plus de structure, de relater tous les événements en rapport avec la LFBTA : des représentations à l'international jusqu'aux événements qui font la vie des clubs en passant par le handisport. Des articles concernant la gestion journalière de la Ligue ont aussi été incorporés, de sorte que l'ensemble des archers puisse être informé de la mise en place des différents projets que les administrateurs et le personnel salarié de la LFBTA sont occupés à mettre sur pied.

Alors que jusque-là la rédaction de textes et la coordination étaient gérées par la LFBTA (en partie par les clubs, en partie par Francine), désormais c'est aussi le cas de la mise en page du magazine. Aude s'occupe de la gestion du magazine de bout en bout, de la rédaction d'articles à la maquette, la mise en page, la recherche de contenu et la coordination avec les différents intermédiaires. Désormais, seules l'impression et l'expédition sont à la charge du graphiste avec lequel la LFBTA collabore.

Toutefois, malgré l'absorption de la majeure partie du travail par la LFBTA grâce au bénévolat des clubs et des administrateurs, nous avons vu la facture du magazine augmenter. Cette hausse de prix est en partie imputable à l'augmentation du coût de la vie, mais aussi à l'enrichissement du contenu du magazine, qui engendre une augmentation du nombre de pages et du poids du magazine, qui se répercute sur les tarifs d'expédition.

Nous constatons donc après cette première année d'exploration que le modèle du magazine comme média d'information n'est plus viable à l'heure où le numérique et les réseaux sociaux prennent beaucoup de place. Le rapport entre le temps et le coût investis, opposé au bénéfice tiré est suffisamment mauvais pour nous pousser à envisager la réduction du nombre de numéros du magazine par an.

#### Réseaux sociaux

Depuis le mois de février 2023, la gestion de la page Facebook de la LFBTA a été déléguée par Philippe D'Hont et Vincent Vandervelden à Aude Neste.

La volonté première a été de raviver cette page Facebook et de susciter à nouveau l'intérêt des archers pour le contenu proposé par la LFBTA. Après un an d'une gestion nouvelle, le bilan est sans appel : le taux de couverture de la page Facebook a augmenté de près de 250%, le nombre de visite de la page a lui carrément explosé, avec une hausse de 700%, passant de 4200 visites annuelles à 34000 visites sur la même période.

Ceci a été rendu possible grâce à l'augmentation du nombre de publications, multiplié par 2 entre 2022 et 2023. La communication des résultats des compétitions internationales est devenue systématique, entraînant des publications pluriquotidiennes en périodes de championnats. A contrario, les périodes les plus calmes comptent environ une publication par période de 10 jours, pour un total de 203 publications entre février 2023 et février 2024.

Une page Instagram a également été créée, dans le but de diversifier notre public et d'amener d'autres personnes à découvrir la LFBTA. Depuis juillet 2023, près de 1400 personnes ont fréquenté la page Instagram, et 220 personnes la suivent activement. Afin de proposer le même contenu sur tous nos réseaux, les pages des deux réseaux sociaux sont synchronisées.

A ce jour, nous constatons que la page Instagram nous permet de toucher un public plus jeune que la page Facebook : le nombre de 18-24 ans est 3 fois plus élevé sur la page Instagram, et le nombre de plus de 65ans 2 fois plus faible. En proportion, la page Instagram attire également plus de femmes de tous âges que la page Facebook. La multiplicité des canaux nous permet donc de diversifier notre public.

## Newsletter électronique

Depuis la toute fin de l'année 2023, la LFBTA a également mis en place une newsletter électronique!

Elle présente un format classique : une bannière d'en-tête, des sujets d'actualité, les derniers résultats et les compétitions à venir, ainsi que la promotion des partenaires de la LFBTA.

Cette newsletter est destinée à l'ensemble des archers licenciés en LFBTA, mais également communiquée à nos partenaires institutionnels comme l'Adeps, le Comité Olympique Interfédéral Belge, la Ligue Handisport Francophone, la Boogsport Vlaanderen, ainsi qu'à nos partenaires privés : SSA, Arc'Adémie, Occasport, etc.

Nous pouvons nous féliciter du taux moyen d'ouverture qui franchit les 50% sur le total des emails envoyés, là où le taux moyen d'ouverture d'une newsletter est de 21% selon la plate-forme MailChimp.

La newsletter a aussi été mise à disposition sur les réseaux sociaux pour toute personne souhaitant la consulter (ce qui a été fait plus de 700 fois sur la newsletter de février). Un lien d'abonnement y est disponible, de même que sur le site internet de la LFBTA (dans la bannière gauche, aux côtés des réseaux sociaux). A l'inverse, il est également possible de s'en désabonner à tout moment via le lien disponible en bas de l'email de newsletter.

Malheureusement, la mise en place de la newsletter nous a permis de constater que de nombreuses adresses email ne sont pas à jour dans la plate-forme iClub d'où les données sont extraites : pour plus de 2500 archers licenciés, seule 2000 adresses email sont renseignées. Si une partie est explicable du fait d'une part de licenciés très jeunes, ou à l'inverse plus âgée, une explication possible est également le manque de communication entre secrétaires de club et archers lorsqu'il s'agit de mettre à jour des adresses devenues obsolètes, ou d'encoder de nouvelles adresses. Une partie de cette différence a d'ailleurs pu être résorbée entre la première et la deuxième newsletter, où près de 80 adresses email ont été mises à jour !

#### Site web

Le site web a lui aussi été investi : la mise en ligne des informations est désormais effectuée par Aude Neste (essentiellement pour les brèves), Valérie Van Avermaet (concernant le haut niveau et la formation), et Thierry Nicolay (les rubriques les plus consultées étant bien entendu la mise en ligne des derniers résultats et des compétitions à venir), qui se charge de toutes les autres publications.

<u>Rappel</u>: C'est donc à Thierry qu'il faut s'adresser (à moins qu'il ne soit en congés) lorsqu'une demande concerne la publication ou la mise à jour d'une invitation, ainsi que la mise à disposition de résultats!

Le site web a été en partie restructuré afin que les informations soient plus facilement trouvables pour les utilisateurs, et de nombreux documents obsolètes ont été retirés et/ou remis au goût du jour.

Concernant les brèves en particulier : 18 articles ont été publiés depuis février 2023, et 6 depuis février 2024. Cela représente 140% d'augmentation par rapport à l'année précédente. Les articles relatent essentiellement les actualités les plus importantes : la promotion de la Lotto Archery Cup, les stages LFBTA, les formations, l'assemblée générale.

<u>Rappel</u>: Il est possible pour un club qui organise un événement particulier de demander à apparaître dans la section des brèves de la Ligue (ex : Festi'Handisport à Braine l'Alleud)!

Nous tenons à souligner que le site web reste la source primordiale d'information. Jamais une information de première importance ne figurera exclusivement sur Facebook, Instagram ou la newsletter : ces médias sont des supports supplémentaires au site web, qui reste la base de l'information.

#### Couverture événementielle

Pour la première fois cette année, une couverture médiatique des événements en LFBTA a été mise en place, avec pour objectifs principaux la médiatisation et la promotion du tir à l'arc.

Ainsi, un fichier de contacts presse a été élaboré, et plusieurs communiqués de presse ont été rédigés à l'occasion des grands événements : la Lotto Archery Cup et le championnat de Belgique longues distance en 2023, mais aussi plus récemment le championnat de Ligue et le championnat de Belgique indoor en 2024.

Dans le même ordre d'idée, les invitations VIP ont été envoyés à nos partenaires institutionnels, de sorte à leur montrer le dynamisme présent en LFBTA.

Nous avons ainsi pu voir au cours des derniers mois plusieurs articles parus dans la presse ainsi qu'un reportage effectué par une chaîne de télévision namuroise à l'occasion du championnat de Belgique longues distances organisés par le club des archers d'Andoy-Wierde (LAW). Nous avons aussi pu recevoir à deux occasions des membres de l'Adeps (organe subsidiant de la LFBTA) durant ces mêmes championnats ainsi que durant la Lotto Archery Cup, pourtant organisée à Brasschaat en province d'Anvers.

Par ailleurs, la LFBTA a désiré mettre en place des initiatives pour donner aux archers l'occasion d'avoir des photos de qualité lors de leurs championnats. Pour ceci, un formulaire de volontariat pour devenir photographe bénévole en LFBTA a été publié, et l'accueil à été très chaleureux puisque pas moins de 18 photographes ont répondu à l'appel! Différents événements ont par conséquents pu être couverts par d'excellents photographes bénévoles: les championnats de Belgique longues distances 2023, mais aussi les championnats de Belgique indoor jeunes et adultes.

#### Création de visuels

Pour permettre une communication efficace, surtout sur les réseaux sociaux, il est indispensable d'accompagner un texte d'un visuel, faute de quoi le texte est rarement lu et l'information passe inaperçue.

Pour cette raison, de nombreux visuels ont été créés durant les derniers mois, qu'il s'agisse d'images pour accompagner les publications sur les réseaux sociaux ou la newsletter, mais aussi des calendriers de compétitions, des affiches pour les championnats, ou encore les campagnes de promotion et les diplômes des formations « Animateurs LFBTA ».

Bien qu'ayant pour but d'attirer l'œil sur les informations liées à la LFBTA, il s'agit d'une part non négligeable de travail, qui prend un temps considérable, surtout lorsqu'on n'est pas du métier!

#### **Actions promotionnelles**

Enfin, la dernière action mise en place du point de vue de la communication concerne les actions promotionnelles.

La première d'entre-elles a eu lieu à partir de novembre : les clubs ont été contactés pour savoir s'ils voulaient prendre part au projet Always. Celui-ci permettait de tester gratuitement le tir à l'arc auprès de clubs volontaires moyennant l'achat d'un produit de la marque Always, entre novembre 2023 et novembre 2024. 32% des clubs se sont porté volontaires.

La seconde action concerne le concours « En route pour Paris 2024 », où la LFBTA a permis à 4 participants de se rendre à l'épreuve compound hommes open des Jeux Paralympiques qui auront lieu à Paris en septembre 2024.

La dernière action a consisté en la remise de cadeaux des marques Lafuma et Millet lors du championnat de Ligue moyennant un tirage au sort. Le but à long terme serait de nouer un contrat de partenariat avec la marque.

#### Bilan

Cette première année a été pour le moins éprouvante, tant dans la découverte de la gestion d'une fédération que par la volonté de mettre en place différent projets.

J'ai consacré en moyenne sur base hebdomadaire entre 5 heures durant les périodes les plus creuses et 30 heures de travail durant les périodes les plus intenses. Ces périodes sont pour ma part celles qui précèdent les championnats (indoor et outdoor), et celles qui précèdent la parution d'un numéro de L'Archer. J'ai pu découvrir qu'un bénévolat de qualité est un bénévolat très chronophage, et très énergivore.

J'attends avec impatience que le renouveau en LFBTA permette au plus grand nombre de s'investir pour le développement du tir à l'arc, de sorte à répartir un peu mieux la charge de travail nécessaire au bon fonctionnement d'une fédération comme la nôtre.

La quantité de travail qui doit à l'heure actuelle être abattue par des administrateurs, qui se doivent d'être très fonctionnels, démontre le manque évident de personnel administratif. Un renfort à ce niveau est désormais plus que nécessaire, si l'on désire continuer sur la voie d'une Ligue organisée de façon plus professionnelle.

J'aspire à ce qu'à l'avenir, malgré les contraintes qu'impose le bénévolat, nous puissions ensemble permettre à la LFBTA et à tous ses archers de s'épanouir!

Je vous remercie de votre attention.

**Aude Neste** 

Administratrice en charge de la Communication

# Administrateur responsable de la gestion sportive

Je me présente, Frédéric ADAM. Je suis archer depuis 2008 au sein du club BTS à Sambreville. J'ai été nouvellement coopté à la place de Nadine DEKNOP pour compléter les administrateurs en début novembre 2023. Je suis, depuis ce temps, en charge de la gestion sportive en parallèle d'Eric De Ryckère.

Comme mon temps a été bref à ce poste, je n'ai pu réaliser beaucoup de choses. J'ai pu représenter la ligue aux vœux de l'adeps pour montrer la présence du tir à l'arc le 16 janvier dernier.

Des contacts se sont également créés avec la ligue handisport francophone. D'autres discussions sont d'ores et déjà programmées. Une note avait été réalisée pour présenter les financements possibles des clubs organisateurs de compétitions lors de l'intégrations de handisportifs en partie ou complète intégration de ceux-ci.

Les championnats se sont déroulés bon train. Le championnat de ligue a nécessité de nouvelles médailles dont je me suis occupé. Il semble que les archers étaient ravis du look de celles-ci. Le

championnat de Belgique a également été mis à l'honneur avec une gestion du stock existant de médailles. Cependant, les stocks s'amenuisent et nous n'aurons probablement pas assez de médailles belges pour l'année prochaine. C'est pourquoi, un appel à projet sera lancé pour faire participer les archers à la confection de nouvelles médailles design pour le championnat de ligue ainsi que pour le championnat de Belgique.

Pour revenir sur les collaborations, j'espère que nous pourrons faire du bon travail tous ensemble avec toutes les ligues et organismes. Des projets sont déjà en gestion pour développer la Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc.

Merci à tous,

Frédéric Adam

## 5. Rapport de la Directrice technique

## Formation des cadres

## A. Commission Formation LFBTA

Une Commission formation LFBTA a été mise sur pied fin 2022, composée de représentants de province, sous la responsabilité de Philippe d'Hondt (administrateur en charge de la formation).

#### Composition:

- Quentin Leroy (Bxl-BW)
- Jean-Claude Delporte (Bxl-BW)
- Guy Scarceriaux (Hainaut)
- Frédéric Adam (Namur)
- Francis Collin (Liège)
- Cathy Caerels (Luxembourg)
- Jean-Marc Delmarche (Nature)

#### Coordination:

Philippe D'Hondt (OA)

La dernière formation LFBTA remontant à 2017 (Moniteur Sportif Initiateur) et 2019 (Moniteur Sportif Educateur, le travail de la commission a démarré en 2023 avec l'identification des besoins des clubs et des provinces

Une formation-pilote d'Animateur a été mise sur pied en Province Bruxelles-Brabant Wallon sous la responsabilité de Quentin Leroy et a permis de tester différents contenus de cours en situation réelle.

A l'arrivée de la nouvelle Directrice Technique, Valérie Van Avermaet, en août 2023, le flambeau de la gestion de la Commission formation lui a été passé.

Le travail s'est poursuivi et une réunion de « cadrage » a notamment été organisée en septembre 2023 avec la Commission formation et le Directeur de la formation des cadres Adeps, Cédrik Colinet.

A l'issue de celle-ci, la LFBTA a fait une première analyse des profils de fonction, du public-cible et du cadre d'autonomie et de responsabilité des différents niveaux de formation.

Elle a ensuite décidé d'organiser des formations Animateur LFBTA délocalisées dans les Provinces mais de renoncer à mettre sur pied un cahier de charges Animateur reconnu par l'Adeps.

A partir de novembre 2023, la composition de la Commission Formation LFBTA a été modifiée. Elle est désormais composée d'experts dans le domaine de la formation et du tir à l'arc.

- Quentin Leroy
- Geoffrey Paganelli
- Marina Prelipcean
- Julien Depoitier

Coordination:

Valérie Van Avermaet (DT)

Les missions de la nouvelle commission sont les suivantes :

- Définition du contenu, écriture des cours et rédaction cahiers de charge :
  - Animateur LFBTA
  - Moniteur Sportif Initiateur Adeps
  - o Moniteur Sportif Educateur Adeps
  - Moniteur Sportif Entraîneur Adeps
- Organisation pratique des formations (en collaboration avec les provinces)
- Coordination des formateurs LFBTA tir à l'arc
- Tout autre sujet en lien avec la formation des cadres

Au sein de la Commission Formation LFBTA, deux personnes ont été désignées pour faire partie de la Commission Pédagogique mixte LFBTA/Adeps : Geoffrey Paganelli et Valérie Van Avermaet.

La LFBTA a également décidé de faire appel à l'expertise de Michaël Dermience (Adeps / Formacre) pour la mise sur pied du cahier de charges selon les directives de l'Adeps.

## B. Organisation formations Animateur LFBTA

La LFBTA a lancé 3 formations Animateurs en 2023.

Cette formation de base de 3 journées (18h) a deux objectifs principaux :

- L'acquisition de prérequis techniques pour la formation Moniteur Sportif Initiateur Adeps, c'est à dire assimiler les connaissances techniques indispensables pour pouvoir s'inscrire à la formation Initiateur Adeps en tir à l'arc.
- L'acquisition de compétences pédagogiques de base, c'est à dire apprendre à accueillir en toute sécurité, à gérer le matériel d'initiation, à donner les consignes de base et à structurer sa séance dans le cadre d'une animation ou d'une initiation de débutants en tir à l'arc.

Au programme : outil et gestion de la première séance (découverte), journée de mise en pratique, gestion des débutants déjà formés et début de progression.

Cette formation a rencontré un vif succès avec des candidats venant de 59 clubs différents :

- Bxl-BW 41 participants (y compris les participants à la formation-pilote)
- Liège 21 participants
- Luxembourg 20 participants

Total: 82 personnes formées.

Un grand merci à la Commission Formation et aux délégués de province pour leur travail d'analyse des besoins de terrain et à Quentin Leroy pour la création du contenu du cours Animateur. Tous nos remerciements également à l'équipe de formateurs et aux coordinateurs logistiques pour leur engagement dans la mise sur pied et la réussite de ces formations sur le terrain.

Bruxelles-Brabant Wallon	Liège	Luxembourg
Claude Gysen	Francis Collin	Cathy Caerels
Serge Jacques	Jean Delhez	Régis Denutte
Jean-Claude Laporte	Goeffrey Paganelli	Josy Fissers
Quentin Leroy	Philippe Lorquet	Marc Genin
		Ervé Stotz

Enfin merci aux clubs qui ont accueilli les candidats et les formateurs dans leurs installations et bravo à tous les clubs LFBTA pour leur investissement dans la formation de leurs encadrants !

ABA, ABC, ACE, ACG, ACH, ACL, ACM, ACS, ADR, AVB, CAC, CAL, CAS, CMA, DSA, EAC, FAO, FGV, GAU, GSR, HAC, HUY, LAM, LIE, LFU, MPA, MSP, SSC, SSK.

- C. Objectifs et échéancier 2024
- Janvier à mars 2024 : Finalisation formations Animateurs Bxl-BW, Liège, Luxembourg
- Mise sur pied d'une formation Animateur LFBTA au Hainaut :
  - 18-19 mai 2024
  - 16 juin 2024 Lancement des inscriptions en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2024.
- Fin mai 2024 : Finalisation du nouveau cahier de charges Moniteur Sportif Initiateur.

#### VALIDATION PAR L'ADEPS

- Juin 2024 : Lancement inscriptions Moniteur Sportif Initiateur Adeps
- > Entre juin et septembre 2024 : (Re)créer le contenu matière pour préparer la formation MSI
- A partir de mi-septembre 2024 : Organisation Moniteur Sportif Initiateur Adeps

# Sport de haut niveau

A. Commission Sportive haut niveau LFBTA

## Composition:

- Marina Prelipcean
- Julien Depoitier (depuis septembre 2023)
- Jean-Marc Delmarche

#### Coordination:

- Eric de Ryckere (OA) jusqu'en août 2023
- Valérie Van Avermaet (DT) depuis septembre 2023

#### Missions:

La Commission sportive haut niveau conseille et travaille en synergie avec la Direction technique sur les sujets suivants :

- Rédaction et mise en œuvre du Plan Programme Adeps Haut Niveau et des dossiers Be Gold
- Gestion pôle haut niveau LFBTA (critères sélection, modalités entrée/sortie, planification stages, compétitions, etc.)
- Gestion des sportifs LFBTA sous statut Adeps
- Aide à l'élaboration et à l'analyse des critères de sélection RBA
- Inscription et logistique des archers pour les compétitions internationales RBA
- Préparation et participation aux réunions sport de haut niveau RBA et BSV-LFBTA
- Création d'un plan détection vers le haut niveau en collaboration avec la Commission Jeunes
- Tout autre sujet en lien avec le sport de haut niveau

## B. Pôle d'Excellence LFBTA

20 archers ont été sélectionnés par la Commission Sportive Haut Niveau pour le Pôle d'Excellence sur base des critères de sélection LFBTA.

- ➤ 11 dans le Pôle Elite
- 2 dans le Pôle Progression
- 7 dans le Pôle Jeunes

Marina Prelipcean était la seule encadrante du Pôle LFBTA jusqu'à l'arrivée en renfort de Julien Depoitier en septembre 2023.

## Pôle Haut Niveau Tir à l'arc Liste des archers sélectionnés – Mise à jour 20 octobre 2023.

La sélection a été effectuée par la Commission Sportive Haut Niveau LFBTA.

## Pôle Elite

NOM	PRENOM	CLUB	CATEGORIE	ARC	DISCIPLINE	POLE
Carbonetti	Théo	LIE	Senior	Recurve	Tir sur cible	Elite
Gilson	Esteban	FBG	U21	Recurve	Tir sur cible	Elite
Croes	Quentin	LAW	Senior	Compound	Tir sur cible	Elite
Etienne	David	CMA	Senior	Compound	Field	Elite
Geurts	Brieuc	CMA	Senior	Compound	Field / 3D	Elite
Gouverneur	Philippe	LIE	Senior	Compound	Tir sur cible	Elite
Osnowski	Sébastien	CAC	Senior	Compound	Tir sur cible	Elite
Prieels	Sarah	GSR	Senior	Compound	Tir sur cible	Elite
Vael	Jonathan	CAC	Senior	Compound	Tir sur cible	Elite
Van Elven	Cédric	FBG	Senior	Compound	Field	Elite
Tyers	Gérald	ABA	Senior	Longbow	3D	Elite

## Pôle Progression

NOM	PRENOM	CLUB	CATEGORIE	ARC	DISCIPLINE	POLE
Noiret	Frank	SSC	Senior	Compound	Tir sur cible	Progression
Guell	Olivia	CAC	Senior	Recurve	Tir sur cible	Progression

## Pôle Jeunes

NOM	PRENOM	CLUB	CATEGORIE	ARC	DISCIPLINE	POLE
Gillieaux	Sarah	FGV	U18	Recurve	Tir sur cible	Jeune
Herrmanns	Arnaud	FOA	U18	Recurve	Tir sur cible	Jeune
Schonmacker	Florian	SSC	U18	Recurve	Tir sur cible	Jeune
Van Elven	Ysaline	FBG	U18	Recurve	Tir sur cible	Jeune
Delfosse	Tohan	CAT	U15	Compound	Tir sur cible	Jeune
Rompen	Samuel	ITW	U18	Compound	Tir sur cible	Jeune
Van Huysse	Théo	CAC	U18	Compound	Tir sur cible	Jeune

## C. Plan-Programme haut niveau Adeps

6 archers ont bénéficié d'un statut Adeps en 2023 et donc de subsides du Plan-Programme Adeps.

## Axe 1 – Jeunes Talents - 13-21 ans

- Esteban GILSON (àpd 01/09/23)
- Florian SCHONMACKER (àpd 01/09/23)
- Samuel ROMPEN (àpd 01/09/23)
- Tohan DELFOSSE (àpd 01/09/23)

## Axe 2 - Espoirs Sportifs - 15-22 ans

• Theo CARBONETTI

## Axe 3 - Sportifs de haut niveau - 17 ans et +

Sarah PRIEELS

## D. Projet Be Gold

Le projet Be Gold permet d'obtenir un soutien financier complémentaire au Plan-Programme Haut Niveau Adeps.

C'est un dossier de haut niveau préparé en collaboration entre LFBTA et BSV avec l'objectif de sélectionner une équipe recurve pour les JO 2028 à Los Angeles.

Nicolas Rifaut (France) a été engagé comme coach national recurve grâce à ce subside.

Des stages et compétitions internationales ont également financés grâce à Be Gold

Du côté LFBTA, Théo Carbonetti en a bénéficié.

## E. Résultats compétitions internationales majeures avec sélection RBA :

Compétition	Date	Participants	Catégorie	Place
Grand Prix Lilleshall	2 9/04/22	CARBONETTI Théo	RH	33
Grand Prix Lilleshall	3-8/04/23	Equipe 3 archers (Théo + 2 NL)	RH	8
Morld Cup Antalya	18-23/04/23	PRIEELS Sarah	CD	17
World Cup Antalya	10-23/04/23	CARBONETTI Théo	RH	65
		Equipe 3 archers (Théo + 2 NL)	RH	27
Furancan Vouth Cun		Florian SCHONMAKERS	RH	9 (U18)
European Youth Cup Catez	01-06/05/23	Esteban GILSON	RH	17 (U21)
Catez		Equipe 3 archers (Florian + 2 NL)	RH	8 (U18)
		PRIEELS Sarah	CD	9
Grand Prix Umag	29/05-04/06/23	CARBONETTI Théo	RH	57
		Equipe 3 archers (Théo + 2 NL)	RH	9
				Médaille de
World Cup Medellin	13-18/06/23	PRIEELS Sarah	CD	bronze
world cup iviedellill		CARBONETTI Théo	RH	79
		Equipe 3 archers (Théo + 2 NL)	RH	17
European Games				
Krakow-Malopolska	23-29/06/23	PRIEELS Sarah	CD	9
		PRIEELS Sarah	CD	33
Championnat du	31/07-06/08/23	CARBONETTI Théo	RH	57
Monde Berlin	31/0/-00/00/23	Equipe 3 archers (Théo + 2 NL)	RH	28
		Equipe mixte 2 archers (Sarah + 1 NL)	CD + CH	27

		PRIEELS Sarah	CD	9
World Cup Paris	15-20/08/23	CARBONETTI Théo	RH	65
		Equipe 3 archers (Théo + 2 NL)	RH	17
		PRIEELS Sarah	CD	11
Championnat	18-23/09/23	GEURTS Brieuc	CH	19
d'Europe Field		ETIENNE David	CH	24
		Equipe mixte 2 archers (Sarah + 1 NL)	CD + CH	9
Championnat	25-30/09/23	GEURTS Brieuc	СН	15
d'Europe 3 D	25-50/09/23	TYERS Gerald	LH	19

Piotr Van Montagu (soutenu par la Ligue Handisport Francophone) a obtenu les résultats suivants :

- Championnat du Monde (Pilsen − 17 au 23 juillet 2023)
   4<sup>ème</sup> place (83 participants) Place de quota pour la Belgique pour les Jeux Paralympiques
- Championnat d'Europe (Rotterdam 14 au 20 août 2023)
   5ème place (34 participants)
- F. Calendrier compétitions internationales majeures 2024

Les archers du Pôle LFBTA participeront aux compétitions internationales suivantes en 2024 :

- Championnat d'Europe Indoor (19 24 février Varazdin)
- Kahraman Bagatir Spring Arrows Tournament (3-7 avril Antalya)
- European Youth Cup (15-21 avril Sofia)
- Championnat d'Europe outdoor & EQT Paris 2024 (6-12 mai Essen)
- Veronica's Cup (16-19 mai Slovenie)
- Grand Prix Porec (3-8 juin)
- World Cup Antalya + FQT Paris 2024 (18 23 juin)
- Championnat d'Europe Jeunes Outdoor (8-15 juillet Roumanie)
- Championnat du Monde Field (16-22 septembre Canada)
- Championnat du Monde 3 D (30 septembre 6 octobre Slovenie)

Les épreuves de tir à l'arc des Jeux Olympiques de Paris se dérouleront du 25 juillet au 4 août.

Du côté handisport, Piotr Van Montagu participera au Championnat d'Europe de para-archery du 20 au 26 mai à Rome.

Les épreuves de tir à l'arc des Jeux Paralympiques de Paris se dérouleront du 29 août au 5 septembre.

## 6. Rapport du Trésorier

## Comptes 2023

## Analyse macro:

#### Général

Nous arrivons à un exercice à l'équilibre. Nous enregistrons une perte de 573,72€.

Cependant, ce chiffre est à nuancer par l'amortissement de nos investissements d'un montant de 7.240,88€ et de l'étalement du subside lié à l'acquisition des cibles de 6.234,16€. Ce qui signifie que nous avons un résultat positif de 1.580,44€.

Il est important de souligner que nos coûts de fonctionnement ont augmentés dû principalement au fait que nous avons plus d'affiliés (Assurance, la revue de l'archer ...)

Au niveau des coûts salariaux, nous constatons une augmentation due :

- Au fait que nous avons repris Marina Prelipcean et Julien Depoitier comme coachs sous un contrat de travail Article 17 (hors ONSS et précompte professionnel) à concurrence de 7.451,02€ qui est subsidié par le Plan Programme Haut Niveau (ci-après PP HN).
- À une indexation importante des salaires en 2023.

Une augmentation importante de nos frais de fonctionnement de plus de 60 KEUR due au fonctionnement du PP HN, la LFBTA avait l'obligation d'engager une direction technique pour pouvoir à l'avenir obtenir à nouveau des subsides dans ce domaine. En effet, nous avons reçu un subside validé de 105 KEUR où nous avons effectué des dépenses pour 99 KEUR. En 2022, les dépenses validées étaient de 40.776,03€ (Cfr rapport Trésorier AG 2023).

Nous pouvons constater des augmentations significatives dans :

- La revue L'Archer: L'année passée, la LFBTA avait prévu de recevoir une facture de 2.100,00€ pour le 4ème trimestre 2022, cependant la facture a été de 4.095,38€, ce qui a pour conséquence que la différence est à prendre en charge en 2023.
   En d'autres mots, en 2022, la situation aurait dû être de 17.037,90€ et en 2023: 19.440,15€.
   Soit une augmentation de +/- 2.400,00€ dû à l'augmentation du nombre de membres, des frais postaux, indexation, ...
  - A titre indicatif, pour 2.800 membres, cela représente 6,94€ compris dans la cotisation.
- Frais RBA: La LFBTA est intervenue à concurrence de 2.000,00€ dans l'organisation de la Lotto Archery Cup. Ce qui explique l'augmentation par rapport à 2022.
- Frais de championnat de Ligue: Nous avons reçu en 2023, les factures de 2022 et 2023.

#### Plan Programme 2022:

Nous avons reçu le solde du subside PP HN d'un montant de 21.999,63€ après le contrôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### Plan Programme 2023 – Haut niveau:

Nous avons reçu une validation de notre PP HN pour un montant de 105 KEUR. La dépense principale se situait au niveau de l'engagement d'une direction technique. Engagement exigé par l'ADEPS pour pouvoir encore bénéficier de leur soutien pour les années suivantes.

A ce jour, nous avons rentré des dépenses pour un montant de près de 99 KEUR. Les dépenses seront analysées dans les prochaines semaines et nous devrons recevoir le solde de notre subside par la suite d'un montant de 80 KEUR.

#### Plan Programme 2023 – Formation des cadres :

Aucun dossier n'a été introduit pour 2023. Nous avons cependant organisé des formations « animateurs » en interne LFBTA.

Celles-ci ont généré des recettes pour un montant de 3.050,00€ et des dépenses pour 1.499,76€. Cependant, il est important de noter que les déplacements des formateurs ne sont pas inclus dans ces dépenses car reprises dans le même compte comptable que les déplacements des administrateurs. Ces dépenses étaient de 642,92€. Donc les dépenses au 31/12/2023 sont de 2.142,68€.

En 2024, il y aura la dernière journée de cette session qui sera à prévoir dans nos coûts.

#### Cotisations:

Le montant des cotisations en 2023 était de 85.223,13€.

#### Conclusion:

La gestion financière de notre fédération est donc assez stable sans prétention.

## État du patrimoine :

- 2018-2022 : Voir rapport du trésorier AG 2022
- 2023 : Aucun investissement hormis :
  - Du petit matériel pour le HN : 2.305,79€
  - o Du matériel technique : 1.583,87€

## **Analyse Micro:**

Vous trouverez une analyse par compte comptable significatif avec une explication de ceux-ci :

#### Actifs immobilisés :

Pas de changements significatifs hormis l'amortissement normal des investissements.

## Actifs circulants:

Modification de compte bancaire à la suite de l'invitation de Nagelmackers à clôturer nos comptes. Ayant deux comptes auprès de BNP (un compte à vue et un compte épargne), nous nous sommes dirigés facilement vers eux, moyennant pas mal de démarches administratives.

Diminution importante des valeurs disponibles (Compte bancaire), due au fait que nous n'avons pas reçu suffisamment d'avance par rapport au subside du plan programme Haut Niveau.

Vous le constaterez dans les comptes de régularisation où nous avons compté un subside à recevoir de 80.000,00€.

#### Capitaux propres:

Augmentation due au résultat de cette année, perte de 634,56€ (573,72€ et 60,84€ de hors bilan). Et la diminution de l'impact du subside lié à l'acquisition des cibles.

Provision et impôts différés : Situation inchangée

- Dettes : Montant stable
- Chiffres d'affaires Comptes 70
   Diminution de 6 KEUR dû :

- Principalement à une intervention financière moindre en Handisport. La compétition de Rotterdam a directement été prise en charge par la LHF ou BPC.
- À l'absence de subside Ethias en 2023 suite à la fin de la convention au 31/12/2022.
- Aux inscriptions aux championnats, erreur d'encodage en 2022, cela concernait la refacturation de dépenses liées au Be-Gold. Cette facture aurait dû être imputée sur les recettes diverses.

Cependant, nous avons organisé les premières formations Animateur LFBTA où nous avons engendré des recettes pour 3.050,00€.

- Autres produits d'exploitations :
  - Cotisations : celle-ci ont augmentées en 2023 suite au fait que nous avons eu plus d'adhérents.
  - o Subventions:
    - 737000+737010 : Frais de fonctionnement : 54.357,58€
    - 737100 : PP HN Année 2022 : 21.999,63€
    - 737200 : PP HN Année 2023 : 99.000,00€
    - 737210 : PP Formation Année 2022 : -12.662,95 correction du subside de 2022
    - 737310 + 737311 : Subside non marchand : 7.809,94€
    - 737310 + 737311 : Subside Chèque Kdo : 204,00€
    - 737510: Etalement subside ADEPS cibles.
    - 737810 : Subside Fonds 4S : 190,00€ (formation Administrateur)
- Charges: Approvisionnement/marchandise/...

Augmentation de 65 KEUR dû principalement aux dépenses du Plan Programme Haut Niveau vu que nous avons eu plus de subsides.

- 604100 : Achat de matériel technique : Principalement l'acquisition de cibles 3D en
   2022 pour 1.125,50€, la facture n'ayant été reçue qu'en 2023.
- 604110 : Achats des équipements officiels : Achat de tenues HN. (refacturation pas effectuée, sera réalisée en 2024)
- 610500 : Indemnité occupation locaux privés : Dorénavant, les indemnités de Thierry sont reprises dans son salaire.
- 610530 : Logement stage : Stage organisé en mai 2023 avec Pascal Colmaire. 18 participants, +/-50% ont été pris en charge par le PP
- 61540 : Location salle de tir : Stage organisé à Paris pour Théo et Esteban : Pris en charge par le PP.
- 612582 : Formation membres CA : Formation pour Aude relatif à la communication. Subsidié à 100% par le Fond4S
- o 612700 & 612800 : Uniquement pour les administrateurs. La partie de Thierry est reprise sur ses fiches de salaire d'où la diminution.
- o 612801 : Frais informatique : Logiciel Dropbox & Zoom.
- o 612802 : hébergement du site.
- o 612820: Abonnement mon asbl
- o 612821 : Edition périodique L'archer : L'année passée, la LFBTA avait prévu de recevoir une facture de 2.100,00€ pour le 4ème trimestre 2022, cependant la facture a été de 4.095,38€, ce qui a pour conséquence que la différence est à prendre en charge en 2023. En d'autres mots, en 2022, la situation aurait dû être de 17.037,90€ et en 2023 : 19.440,15€. Soit une augmentation de +/- 2.400,00€ dû à

- l'augmentation du nombre de membres, des frais postaux, indexation, ... A titre indicatif, pour 2.800 membres, cela représente 6,94€ compris dans la cotisation.
- 612910 : Acquisitions tenues nationales : 2.050,88€ : bonnets et casquettes pour arbitres pour 818,44€ ; 628,17€ pour les polos des arbitres, 604,27€ pour polos formateurs
- 612940 : Matériel de tir : 165,60€ pour matériel d'initiation ; 480,00€ réparation chronotirs
- 613330 : Frais RBA : La LFBTA est intervenue à concurrence de 2.000,00€ dans l'organisation de la Lotto Archery Cup. Ce qui explique l'augmentation par rapport à 2022.
- 614300 : Assurance affilié : plus de membres et indexation : Pour info, pour 2.800 membres, 2,23€ à reprendre de la cotisation
- 614510 : Assurance RC administrateur : Augmentation du nombre de clubs adhérants, cette participation est refacturée.
- o 615010 : Reportage photo : bénévolat photographe CB Outdoor
- 615100 : frais de publications légales : 2\*157,42€ : publication AG 2022 + démission administrateurs en décembre
- o 615500 : cadeaux départ administrateurs 2022
- 615720 : formation membres : Déplacement + frais forfaitaire + location salle pour la formation « animateur ». Il y aura encore des coûts en 2024 suite à la dernière journée programmée dans le courant du premier trimestre (à ce jour, Liège et BW ont terminé la formation)
- o 615900 : Petits matériels HN : Fournitures pour stage Mai
- o 616200 : Stage divers hors PP : Stages Bolo.
- 616322 : Frais divers : Reprobel 65,00€ (Taxe sur les reproductions des documents) ;
   Couronne pour le décès de Marc Ronsse 80,00€ & 203,00€ pour les places du concours « En route pour paris »
- o 616323: Matériel promotionnel: Acquisition de pin's
- o 616325 : Frais organisation CL : reçu factures de 2022 & 2023.
- o 616328 : Frais d'arbitrage : Plus de compétitions en 2023.
- o 617000 : Direction Technique : Depuis le mois de mai, nous disposons d'une directrice Technique qui est subsidiée par le Plan Programme Haut Niveau.

# Examen de l'exercice comptable 2023

Le bilan comptable simplifié au 31 décembre 2023 a été mis à disposition des clubs.

Les fédérations sportives reconnues ont l'obligation de tenir une comptabilité selon le modèle qui est imposé par arrêté du Gouvernement. Ce sont ces comptes et leur présentation qui doivent être approuvés chaque année par l'AG. Une mention devra être intégrée dans le PV de L'AG que ce sont bien les comptes, établis sur ce modèle, qui y ont été présentés et approuvés.

Les comptes qui sont présentés ci-après le sont selon le modèle imposé par arrêté du gouvernement.

Ce sont ces comptes qui doivent être approuvés par l'Assemblée générale.

## **BILAN APRES REPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	6.902,23	14.143,11
Frais d'établissement		20	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	6.802,23	14.043,11
Terrains & constructions		22	0,00	0,00
Appartenant à l'association en pleine propriété		2291	0,00	0,00
Autres		2292	0,00	0,00
Installations, machines & outillage		23	6.802,23	13.602,42
Appartenant à l'association en pleine propriété		231	0,00	0,00
Autres		232	6.802,23	13.602,42
Mobilier & matériel roulant		24	0,00	440,69
Appartenant à l'association en pleine propriété		240:241	0,00	440,69
Autres		242	0,00	0,00
Location-financement & droits similaires		25	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles		26	0,00	0,00
Appartenant à l'association en pleine propriété		261	0,00	0,00
Autres		262	0,00	0,00
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	0,00	0,00
Immobilisations financières	5.1.3/	28	100,00	100,00
Entités liées	5.2.1	280/1	0,00	0,00
Participations dans des sociétés liées	5.2.2	280	0,00	0,00
Créances	5.2.3	281	0,00	0,00
Autres sociétés avec lesquelles il existe un lien				
de participation		282/3	0,00	0,00
Participations		282	0,00	0,00
Créances		283	0,00	0,00
Autres immobilisations financières		284/8	100,00	100,00
Actions & parts		284	0,00	0,00
Créances & cautionnements en numéraire		285:288	100,00	100,00
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	300.922,16	298.731,14
Créances à plus d'un an		29	0,00	0,00
Créances commerciales à plus d'un an		290	0,00	0,00
Clients		2900	0,00	0,00
Effets à recevoir		2901	0,00	0,00
Acomptes versés		2906	0,00	0,00
Créances douteuses		2907	0,00	0,00
Réductions de valeurs actées	(-)	2909	0,00	0,00
Autres créances		291	0,00	0,00
Créances en compte		2910	0,00	0,00
Effets à recevoir		2911	0,00	0,00

Créances non productives d'intérêts ou assorties d'un	intérêt	2915	0,00	0,00
anormalement faible				
Créances douteuses		2917	0,00	0,00
Réductions de valeurs actées	(-)	2919	0,00	0,00
Stocks & commandes en cours d'éxécution		3	0,00	0,00
Stocks		30:36	0,00	0,00
Commandes en cours d'exécution		37	0,00	0,00
Créances à un an au plus		40/41	16.340,34	17.249,63
Créances commerciales		40	9.249,20	10.158,49
Clients		400	9.249,20	6.634,49
Effets à recevoir		401	0,00	0,00
Produits à recevoir		404	0,00	0,00
Acomptes versés		406	0,00	3.524,00
Créances douteuses		407	0,00	0,00
Réductions de valeurs actées (-)		409	0,00	0,00
Autres créances		41	7.091,14	7.091,14
TVA à récupérer		411	0,00	0,00
Impôts & précomptes à récupérer		412	0,00	0,00
Subsides à recevoir		413	0,00	0,00
Produits à recevoir		414	0,00	0,00
Créances non productives d'intérêts ou assorties				
d'un intérêt anormalement faible		415	0,00	0,00
Créances diverses		416	7.091,14	7.091,14
Créances douteuses		417	0,00	0,00
Cautionnements versés en numéraires		418	0,00	0,00
Réductions de valeurs actées	(-)	419	0,00	0,00
Placements de trésorerie	5.2.1	50:53	0,00	0,00
Valeurs disponibles		54/58	195.403,29	268.818,56
Valeur échues à l'encaissement		54	0,00	0,00
Etablissements de crédit		55	195.403,29	268.818,56
Caisses		57	0,00	0,00
Virements internes		58	0,00	0,00
Comptes de régularisation		490/1	89.178,53	12.662,95
Charges à reporter		490	9.178,53	0,00
Produits acquis		491	80.000,00	12.662,95
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	307.824,39	312.874,25

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				1
FONDS SOCIAL		10/15	207.043,87	213.851,75
Fonds de l'association		10	7.436,81	7.436,81
Patrimoine de départ		100	7.436,81	7.436.81
Moyens permanents		101	0.00	0,00
Plus-values de réévaluation		12	0,00	0,00
Fonds affectés	5.3	13	53.660,60	53.660,60
Résultat positif (négatif) reporté	(+)/(-)	14	139.710,42	140.284,14
Subsides en capital	( ' )'( )	15	6.236,04	12.470,20
PROVISIONS	5.3	16	15.000,00	15.000,00
Provisions pour risques et charges		160:165	15.000,00	15.000,00
Provisions pour subsides & legs à rembourser				
et pour dons avec droits de reprise		168	0,00	0,00
DETTES		17/49	85.841,36	84.022,50
Dettes à plus d'un an	5.4	17	0,00	0,00
Dettes financières à plus d'un an		170/4	0,00	0,00
Emprunts subordonnés à plus d'un an		170	0,00	0,00
Emprunts obligataires non subordonnés		171	0,00	0,00
Dettes de location-financement et assimilées		172	0,00	0,00
Etablissements de crédits à plus d'un an		173	0,00	0,00
Autres emprunts à plus d'un an		174	0,00	0,00
Dettes commerciales à plus d'un an		175	0,00	0,00
Acomptes reçus sur commandes		176	0,00	0,00
Autres dettes		179	0,00	0,00
Productives d'intérêts		1790	0,00	0,00
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt		1791	0,00	0,00
anormalement faible			.,	
Cautionnements reçus en numéraire		1792	0,00	0,00
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	30.716,35	29.784,36
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	0,00	0,00
Dettes financières		43	0,00	0,00
Etablissements de crédit		430:438	0,00	0,00
Autres emprunts		439	0,00	0,00
Dettes commerciales		44	21.964,52	23.910,24
Fournisseurs		440:444	21.964,52	23.910,24
Effets à payer		441	0,00	0,00
Acomptes reçus sur commandes		46	0,00	0,00
Dettes fiscales, salariales & sociales		45	8.751,83	5.874,12
Impôts à payer		450:453	1.722,24	0,00
ONSS à payer		454	-1.253,71	-1.842,85
Rémunérations à payer		455	-230,37	0,00
Pécules de vacances à payer		456	8.513,67	7.716,97
Autres dettes sociales à payer		458:459	0,00	0,00
Dettes diverses		48	0,00	0,00
Obligations et coupons échus		480	0,00	0,00
Subventions à rembourser		483	0,00	0,00
Cautionnements reçus en numéraire		488	0,00	0,00
Autres dettes productives d'intérêts		4890	0,00	0,00
Autres dettes non productives d'intérêts ou assortie	es			
d'un intérêt anormalement faible		4891:489	0,00	0,00
Comptes de régularisation		492/3	55.125,01	54.238,14
Charges à imputer		492	0,00	0,00
Produits à reporter		493	55.125,01	54.238,14
TOTAL DU PASSIF		10/49	307.885,23	312.874,25

## COMPTE DE RESULTATS

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS & CHARGES D'EXPLOITATION			
Ventes et prestations	70/74	295.272,79	221.460,35
Chiffre d'affaires	70	32.917,30	38.716,53
Ventes de biens produits par l'association	700	7.402,73	7.776,92
Ventes de documents et divers articles de sport	7000	7.402,73	7.776,92
Ventes publications	7001	0,00	0,00
Autres (à développer)	7002	0,00	0,00
Inscriptions	701	3.050,00	3.400,87
Inscriptions formations de cadres, de juges et d'arbitres	7010	3.050,00	0,00
Formations de cadres	70100	3.050,00	0,00
Formations de juges et d'arbitres	70101	0,00	0,00
Inscriptions championnats	7011	0,00	3.400,87
Inscriptions compétitions	7012	0,00	0,00
Inscriptions interclubs	7013	0,00	0,00
Inscriptions stages	7014	0,00	0,00
Autres (à développer)	7015	0,00	0,00
Amendes	702	0,00	0,00
Amendes administratives	7020	0,00	0,00
Autres (à développer)	7021	0,00	0,00
Assurances	703	0,00	0,00
Assurances affiliés	7030	0,00	0,00
Autres (à développer)	7031	0,00	0,00
Recettes	704	21.777,07	25.438,74
Recettes championnats	7040	0,00	0,00
Recettes organisations	7041	3.064,50	2.601,50
Recettes tournois	7042	0,00	0,00
Autres (à développer)	7043	18.712,57	22.837,24
Sponsoring	705	0,00	1.750,00
Sponsoring Ethias	7050	0,00	1.750,00
Autres (à développer)	7051	0,00	0,00
Autres recettes que 700 à 705	706	687,50	350,00
Salons	7060	0,00	0,00
Projets fédéraux dans les écoles	7061	0,00	0,00
Brevets capacitaires ou brevets fédéraux	7062	0,00	0,00
Formations juges et arbitres	7063	0,00	0,00
Indemnité de formation à l'occasion d'un transfert	7064	0,00	0,00
Autres (à développer)	7065	687,50	350,00
Remises, ristournes & rabais accordés (-)	708	0,00	0,00
Variations des stocks & des commandes en cours d'exécution	71	0,00	0,00
Production immobilisée	72	0,00	0,00

Cotisations, dons, legs & subsides		73	262.355,49	182.743,82	
Cotisations des membres associés		730	85.223,13	79.094,61	
Cotisations des membres adhérents		731	0,00	0,00	
	+)/(-)	732	0,00	0,00	
·				·	
·	(+)/(-)	733	0,00	0,00	
•	+)/(-)	734	0,00	0,00	
	+)/(-)	735	0,00	0,00	
Subsides en capital & intérêts		736	0,00	0,00	
Subventions ADEPS reçues		737	177.132,36	103.649,21	
Subventions forfaitaires de fonctionnement		7370	54.357,58	52.538,26	
Avance		73700	52.066,65	43.000,00	
Solde		73701	2.290,93	9.538,26	
Subventions Plans Programmes de l'année précédente		7371	21.999,63	4.972,89	
Solde Sport de Haut Niveau		73710	21.999,63	4.972,89	
Solde Formations de Cadres		73711	0,00	0,00	
Subventions Plans Programmes de l'année en cours		7372	86.337,05	31.662,95	
Avances Sport de Haut Niveau		73720	99.000,00	17.000,00	
Avances Formations de Cadres		73721	-12.662,95	14.662,95	
Subventions annuelles à l'emploi dans le cadre du non-marchand		7373	8.013,94	8.240,95	
Forfaits secrétariat social		73730	0,00	0,00	
Subventions supplémentaires		73731	8.013,94	8.240,95	
Be Gold		7374	0,00	0,00	
Avance		73740	0,00	0,00	
Solde		73741	0,00	0,00	
Subventions achat matériel		7375	6.234,16	6.234,16	
Subventions modules et programmes sportifs de promotion et de développement	t du sport	7376	0,00	0,00	
Autres subventions ADEPS (à développer)		7377:73	190,00	0,00	
Montants compensatoires destinés à réduire le coût salarial		738	0,00	0,00	
Autres subventions		739	0,00	0,00	
Des Villes et Communes		7390	0,00	0,00	
Des Provinces		7391	0,00	0,00	
Des Régions		7392	0,00	0,00	
Région de Bruxelles Capitale		73920	0,00	0,00	
Région wallonne (Maribel, etc.)		73921	0,00	0,00	
Des Communautés		7393	0,00	0,00	
De la Communauté française		73930	0,00	0,00	
Loterie Nationale		7394	0,00	0,00	
Subventions COIB		7395	0,00	0,00	
			·		
Autres (à développer)		7396	0,00	0,00	
Autres produits d'exploitation		74	0,00	0,00	
Plus-values sur réalisations d'immobilisations corporelles		741	0,00	0,00	
Plus-values sur réalisations de créances commerciales		742	0,00	0,00	
Produits d'exploitation divers		743:749	0,00	0,00	

Approvisionnements, marchandises, services & biens divers	60/61	204.383,17	140.661,64
Approvisionnements & marchandises	60	1.583,87	124,58
Achats de matières premières	600	0,00	0,00
Achats de fournitures	601	0,00	0,00
Achats de services, travaux & études	602	0,00	0,00
Sous-traitances générales	603	0,00	0,00
Achats de marchandises	604	1.583,87	124,58
Achats d'immeubles destinés à la vente	605	0,00	0,00
Remises, ristournes & rabais obtenus (-)	608	0,00	0,00
Variations des stocks	609	0,00	0,00
Services & biens divers	61	202.799,30	140.537,06
Loyers et charges locatives	610	5.081,00	5.353,40
Locations immobilières	6100	0,00	0,00
Locations des installations	6101	0,00	0,00
Locations de salles/réunions	6102	0,00	0,00
Locations de matériel de bureau	6103	0,00	0,00
Locations de véhicules	6104	0,00	0,00
Locations autres	6105	5.081,00	5.353,40
Travaux exécutés et services rendus par tiers	611	0,00	0,00
Entretien et réparations immeubles	6110	0,00	0,00
Entretien et réparations matériel de bureau	6111	0,00	0,00
Entretien et réparations divers	6112	0,00	0,00
Fournitures faites à l'association	612	30.336,59	24.046,79
Eau	6120	0,00	0,00
Gaz	6121	0,00	0,00
Electricité	6122	0,00	0,00
Carburants	6123	0,00	0,00
Mazout de chauffage	6124	0,00	0,00
Imprimés et fournitures de bureau	6125	881,55	1.654,16
Frais de Poste	6126	750,42	1.373,29
Frais de téléphone fax	6127	1.537,00	1.836,00
Frais promotionnels	6128	24.060,57	19.127,84
Internet	61280	2.036,04	3.585,32
Salons	61281	0,00	0,00
Brochures - dépliants - revues	61282	21.700,53	15.042,52
Projets fédéraux dans les écoles	61283	0,00	0,00
Brevets capacitaires ou brevets fédéraux	61284	0,00	0,00
Formations juges et arbitres	61285	324,00	500,00
Autres (à développer)	6129	3.107,05	55,50
Redevances et rétributions	613	13.336,46	9.747,23
Honoraires	6131	2.896,65	2.824,75
Secrétariat social	6132	2.048,96	1.611,48
Autres (à développer)	6133	8.390,85	5.311,00

Assurances non relatives au personnel	614	9.223,17	6.935,22
Assurance incendie	6140	0,00	0,00
Assurance vol	6141	0,00	0,00
Assurance voitures	6142	0,00	0,00
Assurance responsabilité civile et réparation des dommages corporels	6143	6.257,03	4.411,54
des membres affiliés			
Assurances type assistance à l'étranger	6144	0,00	0,00
Assurances autres	6145	2.966,14	2.523,68
Autres fournitures et services	615/6	112.394,08	94.454,42
Annonces, publicités	6150	81,34	54,00
Publications légales	6151	314,84	0,00
Frais de déplacement (administrateurs, membres du personnel)	6152	14.472,85	11.220,45
en Belgique	61520	9.736,85	9.641,93
à l'étranger	61521	4.736,00	1.578,52
Frais de séjour (administrateurs, membres du personnel)	6153	0,00	0,00
en Belgique	61530	0,00	0,00
à l'étranger	61531	0,00	0,00
Frais de représentation, de réception	6154	2.062,70	1.821,67
Cadeaux	6155	219,13	0,00
Dépenses Plans Programmes (Sport de Haut Niveau)	6156	77.671,40	75.621,41
Dépenses Plans Programmes (Formations de Cadres)	6157	1.499,76	0,00
Dépenses Be Gold	6158	0,00	0,00
Dépenses en achat matériel	6159	2.305,79	0,00
Dépenses en modules et programmes sportifs de promotion et de développement du sport	6160	0,00	0,00
Autres dépenses ADEPS (à développer)	6161	0,00	0,00
Autres dépenses hors subventions ADEPS	6162	13.766,27	5.736,89
Indemnité de formation à l'occasion d'un transfert	61620	1.721,37	650,00
Frais de commissions	61621	0,00	0,00
Autres (à développer)	61622:6	12.044,90	5.086,89
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association	617	32.428,00	0,00
Rémunérations, primes pour assurances extra-légales, pensions de retraite et de survie	618	0,00	0,00
des administrateurs, gérants et associés actifs qui ne sont pas attribuées en vertu			
d'un contrat de travail			
nunérations, charges sociales & pensions (+)/(-) 5.5	62	80.813,60	65.651,80
Rémunérations & avantages sociaux directs	620	61.639,63	49.460,19
Personnels administratifs	6200	61.639,63	49.460,19
Personnels Cadres sportifs	6201	0,00	0,00
Subventionnés Plans Programmes	62010	0,00	0,00
Non subventionnés Plans Programmes	62011	0,00	0,00

Cotiontines patropoles d'acquirences cosisles		621	15.846,53	14.853,24
Cotisations patronales d'assurances sociales			,	14.853,24
Personnels administratifs		6210	15.846,53	,
Personnels Cadres sportifs		6211	0,00	0,00
Subventionnés Plans Programmes		62110	0,00	0,00
Non subventionnés Plans Programmes		62111	0,00	0,00
Primes patronales pour assurances extra-légales		622	0,00	0,00
Autres frais de personnel		623	2.530,74	555,44
Assurances-loi		6230	292,48	286,84
Service médical - médecine du travail		6231	224,20	0,00
Chèques repas		6232	201,82	268,60
Autres (à développer)		6233	1.812,24	0,00
Pensions de retraite & de survie		624	0,00	0,00
Pensions de retraite et de survie pour les administrateurs ou gérants		6240	0,00	0,00
Pensions de retraite et de survie pour le personnel		6241	0,00	0,00
Provisions pour pécules de vacances		625	796,70	782,93
Dotations à la provision pécules de vacances		6250	8.513,67	7.716,97
Reprises de provision pécules de vacances	(-)	6251	-7.716,97	-6.934,04
Amortissements, réductions de valeur & provisions pour risques et charges		63	7.240,88	240,87
Amortissements & réductions de valeurs sur frais				
d'établissement, sur immobilisations incorporelles & corporelles		630	7.240,88	7.240,87
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours				
d'exécution & sur créances commerciales, dotations (reprises)	(+)/(-)	631:634	0,00	0,00
Provisions pour risques & charges : dotations (utilisations & reprises)	(+)/(-)	635:638	0,00	-7.000,00
Autres charges d'exploitation		64	3.194,40	15.104,00
Charges fiscales d'exploitation		640	0,00	0,00
Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles		641	0,00	0,00
Moins-values sur réalisations de créances commerciales		642	0,00	0,00
Dons		643	3.194,40	2.904,00
Charges d'exploitations diverses		644:648	0,00	12.200,00
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649	0,00	0,00
Bénéfice ou perte d'exploitation	(+)/(-)	9901	-359,26	-197,96
Produits financiers	5.5	75	0,03	0,28
Produits des immobilisations financières		750	0,00	0,00
Produits des actifs circulants		751	0,03	0,28
Plus-values sur réalisation d'actifs circulants		752	0,00	0,00
Différences de change		754	0,00	0,00
Ecarts de conversion des devises		755	0,00	0,00
Produits financiers divers		756:759	0,00	0,00
Charges financières	5.5	65	214,49	220,76
Charges des dettes		650	0,00	0,00
Réductions de valeur sur actifs circulants	(+)/(-)	651	0,00	0,00
Moins-values sur réalisation d'actifs circulants		652	0,00	0,00
Charges d'escompte de créances		653	0,00	0,00
Différences de change		654	0,00	0,00
Ecarts de conversion des devises		655	0,00	0,00
Provisions à caractère financier	(+)/(-)	656	0,00	0,00
Charges financières diverses		657:659	214,49	220,76
=		1		· ·

Bénéfice ou perte courante	(+)/(-)	9902	-573,72	-418,44
Produits exceptionnels		76	0,00	0,00
Reprises d'amortissements & de réductions de valeur sur immobilisations				
incorporelles & corporelles		760	0,00	0,00
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761	0,00	0,00
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762	0,00	0,00
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763	0,00	0,00
Autres produits exceptionnels		764:769	0,00	0,00
Charges exceptionnelles		66	0,00	0,00
Amortissements & réductions de valeur exceptionnels (dotations) sur frais d'ét	tablissement,			
sur immobilisations incorporelles & corporelles		660	0,00	0,00
Réductions de valeur sur immobilisations financières (dotations)		661	0,00	0,00
Provisions pour risques & charges exceptionnels	(+)/(-)	662	0,00	0,00
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663	0,00	0,00
Autres charges exceptionnelles		664:668	0,00	0,00
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	669	0,00	0,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-573,72	-418,44
Impôts et taxes		67	0,00	0,00
Impôt sur les revenus		670	0,00	0,00
Taxe annuelle compensatoire des droits de sucession		671	0,00	0,00
Affectations et prélèvements		79	573,72	418,44
Résultat positif de l'exercice antérieur reporté		790	0,00	0,00
Prélèvements sur les fonds affectés		791	0,00	0,00
Prélèvements sur les fonds associatifs		792	0,00	0,00
Résultat négatif à reporter		793	573,72	418,44
Affectations et prélèvements		69	0,00	-418,44
Résultat négatif de l'exercice antérieur reporté		690;790	0,00	0,00
Transfert aux fonds affectés		691;791	0,00	0,00
Résultat positif à reporter		693;793	0,00	-418,44
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)		0,00	418,44

CODE	INTITULE	MONTANT
7002	Autres (à développer)	0,00
	Autres (à développer)	0,00
7021	Autres (à développer)	0,00
7031	Autres (à développer)	0,00
7043	Autres (à développer)	18.712,57
704310	Publicité	2.000,00
704350	LHF- Intervention aux Compétitions	9.670,00
704360	Participations RC Adm Club	2.643,00
704370	Intervention déplacements/partici tireur	4.399,57
7051	Autres (à développer)	0,00
705100	Autres sponsorings	0,00
	Autres (à développer)	687,50
706500	Location matériel de tir	687,50
7377	Subventions programme de développement s	0,00
7396	Autres (à développer)	0,00
	Autres (à développer)	-3.107,05
	Acquisition tenues nationales	-2.050,88
612940	Achat de matériel de tir	-645,60
	Autres (à développer)	-8.390,85
	Cotisation CIDD- Antidopage	0,00
	Cotisations LHF- Handisport	0,00
	Cotisation AISF	-522,00
	Frais ROYAL BELGIAN ARCHERY	-7.715,85
	Dons et Libéralités	-153,00
	Dépenses en programme de développement s	0,00
61622:6163	#ACCOUNT NOT FOUND!	-12.044,90
	Championnats internat. 3 D	0,00
	Aide organisation compétitions	-26,60
	Frais divers	-348,00
	Matériel promotionnel	-2.580,00
	Frais Championnats de Ligue	-3.990,30
	Frais Championnats de Belgique	0,00
	Frais d'arbitrage	-5.100,00
	Autres (à développer)	-1.812,24
623300	Frais divers (rembours de frais forf.)	-1.812,24

### Gestion trésorerie LFBTA 2023

Je tiens d'abord à remercier Erik De Bevere qui m'a mis en route pour cette nouvelle tâche au sein de la trésorerie.

A côté de lui, Thierry Nicolay sans qui notre ligue ne pourrait pas fonctionner aussi bien. Il est important de rappeler que c'est lui qui s'occupe de toutes les facturations, du suivi des paiements et du suivi administratif.

Le suivi strict des frais de fonctionnement administratif et la bonne gestion du conseil d'administration mettent les dépenses en accord avec les budgets proposés.

### Rapport des vérificateurs aux comptes

Une vérification des recettes et des dépenses a été effectuée le 07/02/2024

- « ... nous proposons à l'AG d'approuver les comptes annuels »
- « ... donner décharge aux administateurs »

#### Les vérificateurs :

- Ronny Dockx
- Erik De Bevere

# Budget 2024 - Prévision budgétaire 2024

Vous trouverez en annexe une comparaison des comptes 2023 avec une budgétisation en 2024 par catégorie importante. J'ai repris la présentation de l'ancien trésorier, j'ai cependant adapté les gros postes à ma sauce par thématique.

#### Coûts salariaux – Cadre administratif (hors Cadre sportif)

Nous avons tenu compte d'une indexation de 5% des coûts. Il n'y a donc pas de modifications significatives.

### **Communication:**

Par rapport à 2023, nous avons diminué le nombre de parution de l'archer de 4 à 2 et il n'y aura pas d'acquisition de matériel promotionnel.

Nous avons pris un abonnement auprès du logiciel Mailchimp pour réaliser nos newsletters.

Nous avons la volonté de couvrir des événements, par le soutien de la presse et de photographes bénévoles qui seront défrayés au forfait de 40,00€ la journée.

Toutes ces décisions nous ont permises de réaliser de réduire nos coûts dans ce domaine de moitié par rapport à 2023.

#### **Cotisations:**

Nous estimons une diminution du nombre des affiliés par rapport à 2023 donc 82.500,00€ en 2024. En 2022, nous avions atteint notre chiffre le plus haut.

#### Frais de fonctionnement Administratif:

Quelques postes ont été diminués pour avoir un exercice similaire à 2023.

#### Frais de fonctionnement de l'organe d'administration :

Volonté de diminuer ces coûts tout en n'impactant pas les deniers personnels des personnes qui s'investissent dans la ligue. Principalement en déplaçant les réunions à un endroit plus central.

#### **Compétitions:**

Nous avons dû renouveler le stock de médailles au niveau de la Ligue. De plus, nous ne devrons recevoir qu'une seule facture pour l'organisation 2024 cette année. Ces ajustements engendreront une différence positive en 2024.

### Compétitions internationales - Stages Elites - Ecoles Jeunes :

Résultat en baisse par rapport à 2023, il y aura plus de déplacements à l'étranger d'archers non subsidiés. Pour rappel, la LFBTA intervient à concurrence de 25% des frais d'inscription, hôtel et déplacements des archers non subsidiés pour des compétitions avec critères de sélection.

#### Formation:

Nous devrions recevoir un subside de 5.000,00€ pour la rédaction et l'organisation d'une formation « initiateur » en 2024. Nous avons dû compter les coûts du dernier jour de la formation « animateur » de 2023. D'où un résultat négatif.

#### Divers:

Pas d'évolution significative dans cette catégorie hormis les amortissements qui seront plus bas l'année prochaine.

#### **Conclusion:**

Nous devrions arriver à un résultat négatif de 4.038,94€ sans ambition particulière.

		Réalisation 2023		Budget 2024		
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	
COUTS SALARIA						
CADRE ADMINIS	Cadre Administr.	54.357,58		57.100,00		
737310	Subsides (Non marchand)- Secret social	7.809,94	_	8.200,00	-	
737310	Subsides (Non marchand)-Chg Kdo	204,00	_	204,00	_	
620010	Rémunérat.employés.		43.084,03	-	45.250,00	
620011	Double pécule	-	7.099,58	-	7.450,00	
620012	Prime annuelle	-	4.005,00	-	4.200,00	
621010	Cot.Patr.ONSS	-	15.846,53	-	16.650,00	
623000	Assurance -Loi	-	292,48	-	300,00	
623200	Frais formation personnel Adnin		-		300,00	
623210 623300	Eco-Chèques Frais divers (remboursement de frais forfaitaires)		201,82 1.812,24		202,00 1.812,24	
613200	Secrétariat social	_	2.048,96	_	2.150,00	
625000	Provisions PVAC	7.716,97	8.513,67	8.513,67	9.250,00	
623100	Protection travail- Formation Personnel Admin.	-	224,20	-	250,00	
	Sous-totaux	70.088,49	83.128,51	74.017,67	87.814,24	
	30us-totaux	-13.04	.0,02 €	-13.796	5,57 €	
0						
Communication 704310	Publicité	2 000 00		1.000,00		
612803	Mailchimp - Newsletter	2.000,00	-	1.000,00	1.000,00	
615010	Photographes		81,34		280,00	
612821	Périodique	_	21.435,53	_	11.000,00	
616323	Matériel promotionel	_	2.580,00	_	-	
	Totaux "Archer"	2.000,00	24.096,87	1.000,00	12.280,00	
	Totaux Archer	-22.09	6,87 €	-11.280	0,00€	
007104710110						
730000	Cotisations individuelles	85.223,13		82.500,00	_	
730050	Cotisations haut niveau	-	_	-	_	
		_	-	_	_	
	Totaux "Cotisations"	85.223,13	-	82.500,00	-	
		85.22	3,13 €	82.500,00 €		
FRAIS DE FONC	TIONNEMENT ADMINISTRATIF					
704360	Participations RC Admin	2.643,00	-	2.850,00	-	
737810	Subside Fonds 4S	190,00				
600900	Variation de stock	-	-	-	-	
604100&604110	Achat matériel technique	-	1.327,87	-	1.000,00	
610510	Location container	-	2.171,00	-	2.171,00	
612300	Carburant	-	- - 	-	E0E 00	
612500 612550	Fourn.bureau Imprimés+divers	]	594,75 96,80	_	595,00 100,00	
612582	Formation membre CA		190,00		100,00	
612600	Timbres	_	750,42	-	750,00	
612700	Téléphone	-	1.537,00	-	1.600,00	
612800	Internet	-	1.551,00	-	1.600,00	
612801	Frais informatique	-	447,99	-	125,00	
612802	Site Web		37,05		45,00	
612803	Acquisition informatique	-	-	-	-	
612804	Location programme de gestion	-	265,00	-	205.00	
612820 612851	Abonnement presse Formation arbitres WA		324,00		265,00 500,00	
612910	Acquisition Tenues Equipe Nat.		2.050,88	_	1.000,00	
612940	Achat matériel de tir	_	645,60	_	1.000,00	
612930	Achat distinctions WA	-	· -	-	· -	
613110	Honoraires divers	-	2.896,65	-	3.000,00	
643350	Dons et Libéralités	-	153,00	-	150,00	
613330	RBA: frais divers	-	7.715,85	-	7.500,00	
615100	Frais Publ.Monit.	]	314,84	-	160,00	
613300-310-320 614300-500-510	Cotisations intern. FITA, COIB, AISF, LFH Assurances	]	522,00 9.223,17		534,00 9.500,00	
615410	Frais de réunion statutaires	]	1.173,00		1.200,00	
643000	Logiciel de Gestion Iclub		3.194,40	_	3.200,00	
	Totaux "Fonctionnement Administratif"	2.833,00	37.182,27	2.850,00	35.995,00	
		-34.349,27 €		-33.145	-33.145,00 €	

FRAIS DE FONC	TIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRA	ATION			
615200	Frais de déplacements		9.736,85	_	9.000,00
615410	Frais de deplacements Frais de réunions		889,70		750,00
615420	Frais de réunions " Congrès"		000,70		700,00
010120	<b>C</b>	_	10.626,55	_	9.750,00
	Totaux "Fonctionnement OA"	-10.62		-9.750,	
			-,		
COMPETITIONS					
616325	Championnat LFBTA 18 m	_	3.990,30	_	1.500,00
616321	Aide organisation compétition	_	26,60	_	1.000,00
616328	Frais d'arbitrage		5.100,00		5.250,00
706500	Location matétiel de tir	687,50	0.100,00	750,00	0.200,00
704100	Taxes 70m;taxes s/org.	3.064,50		3.100,00	
701100	Inscriptions aux championnats	0.004,00		0.100,00	
737510	Etalement Subsides Cibles	6.234,16		6.234,16	
612950	Achats coupes et médailles	0.234,10	410,57	0.204,10	1.000,00
616327	Championats de Belgique: ttes disc.		410,57		1.000,00
010027	Championats de Beigique, ties disc.	9.986,16	9.527,47	10.084,16	7.750,00
	Totaux "Compétitions"	458,		2.334,	
		100,	00 0	2.001,	
	INTERNATIONALES- STAGES ELITES & EC				
737100-110	Subvention PP exercice 2022- solde	21.999,63	-	-	-
737200	Plan Programme	99.000,00	-	105.000,00	-
737800	Subventions - Régularisations	-		-	-
704350	LHF- intervention aux compétitions	9.670,00	-	9.500,00	-
704370	Intervention déplacements partic.tireur	4.399,57	-	25.317,50	-
604110	Achats équipements of f iciels		256,00		350,00
610520	Location Chalet		1.409,90		2.400,00
610530	Logement stage		1.380,10		2.240,00
610540	Location salle		120,00		2.000,00
615210	Frais de déplacements étranger		4.736,00		2.500,00
615630	Adeps- Bourses individuelles		10.340,06	-	3.000,00
615631	Déplacements sportifs		26.333,63		15.000,00
616200	Stages divers HN Hors PP		1.721,37		2.000,00
617000	Direction Technique	-	32.428,00	-	65.000,00
620100	Cadre Sportif	-	7.451,02	-	12.500,00
615900	Petit matériel HN		2.305,79		1.500,00
615609-610-620	PP- <b>B</b> - Stages + HN	-	40.997,71	-	50.850,00
	Totaux "International - Elites"	135.069,20	129.479,58 5.589,62	139.817,50 -19.522	159.340,00
			0.000,02	-10.022	.,00 C
F					
Formation			40,000,05	5,000,00	
737210	Subside formation cadre	0.050.00	12.662,95	5.000,00	-
701000	Inscriptions aux formations	3.050,00	4 400 70	2.500,00	5 070 00
615720	Formation membres	-	1.499,76		5.376,80
613110	Honoraires divers	- 0.050.00	- 44 400 74	7.500.00	2.500,00
	Totaux "Compétitions"	3.050,00	14.162,71	7.500,00	7.876,80
		-11.11	2,71€	-370,0	€ 00
DIVERS					
615500	Cadeaux		219,13		250,00
616322	Frais divers	-	348,00	-	300,00
630300	Amortissements matériel	-	7.240,88	-	6.802,23
637000-050	Provision PP	-		-	-
657000	Frais bancaires	0,03	214,49	-	150,00
700000	Recettes diverses	5.278,73	-	4.500,00	-
700010	Passeport de tir	2.124,00	-	2.000,00	-
700020	Equipement personnel ( Nat.)		-		-
701200	Inscriptions manche élites		-	-	_
705000	Sponsoring primes aux club LFBTA	-	-	-	
758200	Remboursements sinistres assurés			-	-
764000	Déficit subv. Exercices antérieurs	-	-	-	-
764000	Boni subv. Exercices antérieurs	-	_	_	_
	Totaux "Divers"	7.402,76	8.022,50	6.500,00	7.502,23
	IOLAUX DIVEIS	-619	,74 €	-1.002,	23 €
		315.652,74	316 226 46	324.269,33	328 308 27
	RESULTATS		316.226,46 , <b>72 €</b>	-4.038,	328.308,27 <b>94 €</b>
		·		,	
		Réalisation 2023		Budget 2024	

### Mot du trésorier :

### **Rétrospective:**

Il s'agit de ma première année au sein de l'organe d'administration de la LFBTA. J'avais déjà pu avoir un aperçu du fonctionnement lorsque j'étais vérificateur aux comptes des comptes de la Ligue.

J'ai été fort surpris de la structure inexistante, de règles tacites, d'accords tacites, du principe « on a toujours fait comme ça ! », ...

Cette première année de mandat a été une année de découverte et de remise en ordre de principes importants, notamment la transparence. Remise en ordre au niveau administratif et le travail n'est pas encore finalisé, nous devons encore nous améliorer dans cette partie. Le but est d'avoir de la transparence tout en travaillant sur la simplicité administrative.

Un exemple important est la réalisation du budget prévisionnel 2024. Celui-ci est réalisé par le trésorier avec quelques données reçues de certains administrateurs. Il est important de rappeler que ce budget prévisionnel est la traduction financière de nos objectifs. Il démontre que nous avons le nez dans le guidon et que notre ligue n'a pas de plan stratégique. Et cela sans reproches pour le travail qui a été réalisé par les anciens administrateurs, nous sommes en permanence contactés pour résoudre des problèmes anodins qui ne devraient pas être discuté au sein d'un organe d'administration.

### Charge de travail

Nous avons énormément de chance de pouvoir compter sur Thierry Nicolay, notre secrétaire administratif. Celui-ci s'investit sans compter ses heures pour répondre aux besoins et aux demandes des clubs.

A côté de cela, Valérie Van Avermaet nous a rejoint en tant que Directrice technique. C'est une fantastique plus-value que de pouvoir bénéficier de son expérience au sein de différentes organisations/fédérations sportives. Cette expérience nous aide également dans le quotidien de notre OA.

Notre staff sportif a également été renforcé par l'engagement sous contrat sportif (article 17) de Marina Prelipcean (déjà présente en tant que bénévole) et Julien Depoitier.

Nous pouvons également compter sur des bénévoles grâce à l'élaboration de plusieurs commissions : Quentin Leroy (commission formation), Geoffrey Paganelli (commission formation & commission pédagogique ADEPS), Jean-Marc Delmarche (Commission Sportive Haut niveau), Francis Collins (Commission Jeunes), Philippe Lorquet (Commission Jeunes), Véronique Diependaele (Commission informatique), Laurent Beaurir (Commission informatique), Xavier Spirlet (Commission informatique), Pierre Maréchal (Commission Informatique), ...

De plus, les administrateurs sont très opérationnels et travaillent en moyenne 5h par semaine en période creuse à près de 20h pour les périodes les plus chargées. Alors que le rôle d'un administrateur est de s'occuper principalement de la stratégie. Pour rappel, lorsque j'ai postulé comme administrateur, j'ai énoncé qu'une ASBL devait être gérée comme une entreprise et que la charge administrative était de plus en plus importante.

Pour cette année et les années suivantes, nous devons revoir notre manière de travailler avec une stratégie.

Notamment, le budget prévisionnel 2025 sera dorénavant déjà discuté à partir du mois de septembre sur base d'une stratégie que l'OA déterminera dans le courant de cette année. 90% de notre travail est consacré au Haut Niveau, qui ne concerne qu'une dizaine d'archers au sein de notre ligue. Nous devons investir du temps et des moyens également dans le sport amateur.

Pour conclure, nous constatons que vu la charge de travail de chacun, il y a un manque de personnel au sein de notre ligue pour réaliser toutes nos tâches administratives et nos projets futurs.

#### **Cotisations**

À côté de cela, nous n'avons que peu de moyens, nous devons nous satisfaire des subsides reçus par nos pouvoirs subsidiant et de la cotisation des membres d'un montant de 30,00€.

Cotisation inchangée depuis 2017 alors que l'évolution des prix entre cette période a évolué de 103,42 (indice santé septembre 2017) à 126,56 (indice santé de janvier 2024), soit une évolution de 22%. Pour 2.800 archers, cela représente 18.480,00€ annuellement.

De plus, en 2023, nous avons entendu les attentes des clubs grâce à l'intermédiaire des délégués de province qui souhaitaient que les archers wallons, partant en compétitions internationales représenter la Belgique, ne participent plus financièrement.

De plus, les délégués nous ont communiqués que les formations devraient être gratuites.

Sur base de ces infos et de nos estimations, nous devrions enregistrer une perte de 28 KEUR. Afin de réaliser un exercice à l'équilibre, nous devons donc augmenter les cotisations d'un montant de 10,00€...

Tout réaliser ne sera pas possible, nous analyserons nos différentes priorités dans les prochaines semaines en fonction de notre plan stratégique que nous mettrons en place.

#### Conclusion

Tous les projets que nous discutons ci-dessus ne pourront être réalisés de manière raisonnable.

Le travail de l'OA à court terme sera de mettre en place un plan stratégique pour le sport pour tous & le haut niveau et de déterminer les objectifs et les moyens à mettre en place pour y arriver.

Par conséquent, si nous voulons nous professionnaliser, faire évoluer notre fédération et répondre à toutes les exigences qui nous incombent, une révision de la cotisation sera plus que nécessaire pour réaliser tous les différents défis qui nous attendent.

Nous devons réaliser notre mise à jour de la reconnaissance de la fédération pour le 30/06/2024 pour une période de 8 ans.

Nous avons l'intention de :

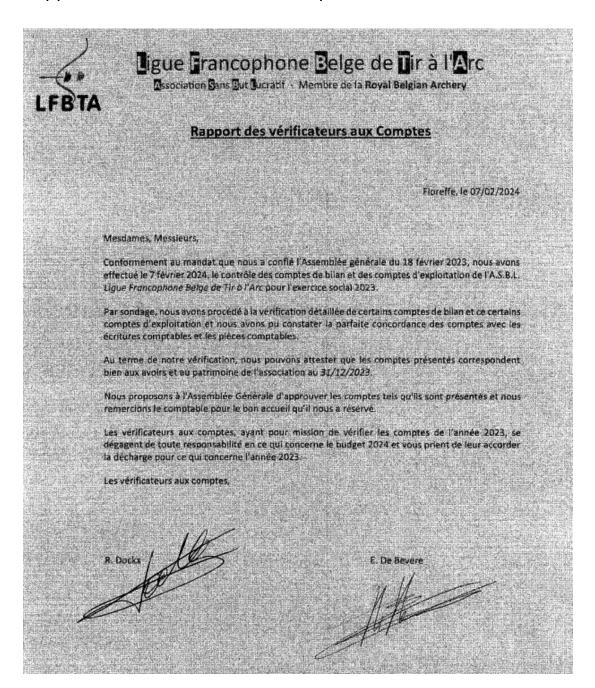
- Définir un plan stratégique pour la Ligue,
- Trouver une alternative à I-Club, avec l'aide de la commission informatique,
- Réaliser un nouveau site Internet également avec la commission informatique,
- Développer les jeunes avec la commission Jeune,
- Organiser un gala pour financer les sportifs de Haut Niveau,
- Développer notre communication afin d'atteindre un maximum de nos archers (newsletters, réseaux sociaux, archers, ...)
- Mettre à jour les règlements et procédures au niveau tir et arbitrage via la commission arbitrage,

- Lancer la formation « Initiateur » grâce à la commission formation,
- Développer le sport pour tous,
- ...

Des idées sont là, cependant, si nous ne disposons pas des moyens, nous resterons dans une gestion au jour le jour. Et ce n'est pas ce qui nous est demandé et ce que nous voulons.

Manuel PEREMANS
Administrateur Trésorier de la LFBTA

## 7. Rapport des vérificateurs aux comptes



## 8. Approbations

### Des comptes annuels de l'exercice social 2023

Par vote à mains levées, l'assemblée générale **DECIDE**, à la majorité absolue (50% +1) des présents et représentés, d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023, tels qu'établis par l'Organe d'administration et présentés suivant le modèle de comptabilité annexé à l'arrêté du Gouvernement du 17 novembre 2011, fixant le modèle de comptabilité des fédérations sportives.

## Du budget 2024

Par vote à mains levées, l'assemblée générale **DÉCIDE**, à la majorité absolue (50% +1) des présents et représentés, d'adopter le budget pour l'exercice social 2024 commençant le 01 janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2024.

## 9. Décharge aux administrateurs et vérificateurs aux comptes

Par vote à mains levées, l'assemblée générale **DECIDE**, à la majorité absolue (50% +1) des présents et représentés, de donner décharge au Collège des Administrateurs ainsi qu'au Collège des Vérificateurs aux comptes de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice social écoulé (exercice 2023 du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023).

### 10. Présentation du nouveau R.O.I. et des modifications statutaires

### Nouveau ROI

La version actuelle du R.O.I. date de 2016. Il contient nombre d'articles obsolètes et est construit sur une numérotation disparate et peu flexible. Son règlement disciplinaire est peu applicable concrètement.

Les raisons précitées, auxquelles s'ajoutent le besoin de répondre aux nombreuses modifications extérieures dans des domaines divers (règlements, décrets, iClub, ...) ainsi que la prise en compte de cas concrets rencontrés, rendaient impérieuse une refonte de ce document.

La nouvelle mouture 2024 tient compte de qui précède :

- Présentation plus aérée avec numérotation cohérente et extensible ;
- Gestion des clubs et affiliés adaptée à la réalité ;
- Nouvelles commissions : Arbitrage, Sport de Haut Niveau, Formation, Jeunes, Informatique, Communication, Comptabilité
- Règlement disciplinaire opérationnel :
  - o Allégé pour en augmenter la compréhension et l'efficacité
  - Domaines de compétence définis
  - Liste claire des sanctions qui peuvent s'accompagner d'amendes et/ou être assorties d'un sursis
  - Le CDPI (Conseil de Discipline de Première Instance) sera dirigé par un Président qui devra être issu du monde juridique
  - o Un Rapporteur étudiera les plaintes soumises au CDPI (« juge d'instruction »)
  - Appel = CBAS (Cour Belge d'Arbitrage pour le Sport)
  - Dopage = CIDD (Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage)

- Lutte contre le dopage (Nouveau décret du 14 juillet 2021)
  - o Simplification administrative
  - o Référence au décret et au Code Mondial Antidopage
- Code d'éthique sportive (Décret du 14 octobre 2021)
  - o Observatoire de l'éthique
  - o Réseau éthique
  - o Charte éthique
  - o Personnes relais:
  - Extraits de casier judiciaire
- Assurances
- Transferts
- RGPD

### Modifications statutaires

Peu de modifications statutaires sont demandées et la plupart sont imposées par des modifications décrétales.

- Article 8: Suppression du droit des membres adhérents d'être présents à l'AG.
- Article 9 : Spécification que les cercles ou affiliés démissionnaires, sanctionnés, suspendus ou exclus ne pourront demander aucun remboursement de cotisation, total ou partiel.
- Article 22 : Modification du quota de représentant d'un même sexe au sein de l'OA : deux tiers au lieu de 80% (obligation décrétale).
- Article 35 : La version applicable du ROI sera mise à jour (pas soumis au vote, prérogative de l'Organe d'administration).
- Article 38 5°: Mise à jour de la section antidopage sur base du nouveau décret du 14 juillet
   2021
- Article 38 9°: Mise à jour de la section éthique sur base du nouveau décret du 14 octobre 2021.

# 11. Présentation des candidatures aux postes d'administrateurs

Trois postes d'administrateur sont à pourvoir :

- À la suite de la démission de Mme Nadine DEKNOP en cours de mandat, M. Frédéric ADAM a été coopté par l'Organe d'administration. L'AG de ce jour doit entériner ce choix ;
- M. Vincent VANDERVELDEN, Président, a présenté sa démission avec effet ce jour ;
- M. Éric DE RYCKÈRE, Administrateur en charge de la gestion sportive, a présenté sa démission avec effet ce jour.

Trois candidat(e)s se présentent :

- Monsieur Frédéric ADAM, 28 ans, membre du cercle BTS-706 (Sambreville), administrateur coopté;
- Madame Laurence KIPS, 50 ans, membre du cercle FOA-201 (Anderlecht)
- Madame Sophie VAN DE BORNE, 48 ans, membre du cercle SSC-316 (Charleroi)

Chacun d'eux se présente brièvement.

# 12. Désignation des scrutateurs

Les quatre scrutateurs suivants sont retenus pour dépouiller les votes :

- Madame Patricia MORTIER (FOA-201)
- Monsieur Vincent GRIBOMONT(CAA-620)
- Madame Valérie VAN AVERMAET (DT)
- Monsieur Gauthier ROSSION (ABC-260)

## 13. Vote pour l'élection des administrateurs

L'élection des administrateurs est de la compétence de l'assemblée générale, statuant à la majorité absolue (50% + 1) des voix des cercles présents ou représentés.

61 cercles étaient présents ou représentés, porteurs ensemble d'un total de 107 voix (vote plural – article 17 des statuts).

Il n'est tenu aucun compte des bulletins blancs ou nuls, ni des abstentions. Tous les bulletins étaient valides.

- Frédéric ADAM est élu avec 97,2% des voix (104 OUI)
- Laurence KIPS est élue avec 86,9% des voix (93 OUI)
- Sophie VAN DE BORNE est élue avec 89,7% des voix (96 OUI)

## 14. Vote pour les modifications statutaires

Les modifications statutaires sont de la compétence de l'assemblée générale, statuant à la majorité spéciale des deux tiers des voix des cercles présents ou représentés.

61 cercles étaient présents ou représentés, porteurs ensemble d'un total de 107 voix (vote plural – article 17 des statuts).

Il n'est tenu aucun compte des bulletins blancs ou nuls, ni des abstentions. Les bulletins valides représentent 104 voix.

- La question 1 (Article 8 présence des membres adhérents à l'AG) est adoptée à 86,5% des voix (90 OUI)
- La question 2 (Article 9 non-remboursement des cotisations) est adoptée à 92,3% des voix (96 OUI)
- La question 3 (Article 22 Proportion hommes/femmes dans l'OA) est adoptée à 95,2% des voix (99 OUI)
- La question 4 (Article 38 5° Mise en conformité du dopage) est adoptée à 96,1% des voix (100 OUI)
- La question 5 (Article 38 9° Mise en conformité de l'éthique) est adoptée à 96,1% des voix (100 OUI)

A l'issue de la pause, durant laquelle s'est déroulé le dépouillement, il apparait que le Président démissionnaire a quitté l'assemblée sans préavis.

Conformément à l'article 18 des statuts, Antonio DI PIERDOMENICO, administrateur ayant la plus grande ancienneté, prends la parole pour regretter avec émotion cette situation qui empêche les membres de l'OA nouvellement composé de remercier l'ancien Président. Après avoir invité l'assemblée à applaudir les deux administrateurs sortant ce jour, il demande à Manuel PEREMANS, Trésorier, d'assurer la fin de l'AG.

# 15. Confirmation du mandat des vérificateurs aux comptes

Monsieur Erik DE BEVERE accepte la mission pour l'année qui vient.

Monsieur Ronny DOCKX, qui était vérificateur aux comptes depuis de nombreuses années, ne souhaite plus assurer cette fonction.

Appel fait à l'assemblée, seule Madame Josiane LEBON du club ARC se propose pour occuper la fonction.

L'assemblée générale **DECIDE**, à la majorité absolue (50% +1) des présents et représentés, de valider le mandat des personnes suivantes en qualité de « Vérificateurs aux comptes » :

- Madame Josiane LEBON, domiciliée à 1330 RIXENSART
- Monsieur Erik DE BEVERE, domicilié à 1500 HALLE

### 16. Questions diverses

## Questions écrites soumises préalablement à l'AG.

Elles seront répondues soit directement à la personne ou au club dont elles émanent, soit à l'ensemble des clubs si elles présentent un intérêt commun.

## Questions posées lors de la séance

Les questions suivantes ont été posées à l'un ou l'autre moment lors de l'AG :

- Thierry DABÉE (GAU): « Position de la LFBTA vis-à-vis des tirs non-officiels ».
  - Réponse (Aude) : « Il n'y a pas de problème à en faire de la promo sur nos différents médias ».
- **Simon DE WRANGEL (GAU)**: « L'Adeps nous a dit qu'il n'y avait plus d'argent pour notre demande de subside ».
  - Réponse (collective) : « C'est peut-être vrai pour le budget en cours mais ça n'empêche pas d'introduire des demandes qui tomberont sur le budget suivant ».
- Christian MIDDAGH (EACC): « La LFBTA ne parle pas de tir Nature et de tir Instinctif ».
  - o Réponse (Toni) : « Il n'y a pas d'exclusives vis à vis de ces disciplines ».

Le Trésorier remercie l'assemblée et lève la séance de l'AG 2024 à 13h02.

Pour l'Organe d'administration,

Manuel PEREMANS

Président et Trésorier de la LFBTA

Aude NESTE

Secrétaire générale de la LFBTA